

MÉTIERS DE L'EXPOSITION

Guide des bonnes pratiques de prévention des risques

Janvier 2007





Monsieur Henri LESAULE

ÉDITORIAL

Avant de débiter la conception d'un agencement éphémère (de 3 m² à 10 000 m²), il est vital de bien connaître les conditions environnementales dans lesquelles celui-ci sera réalisé et exploité.

L'approvisionnement, le montage et le démontage de stands présentent de nombreux risques d'accidents du travail, compte tenu de la **multitude d'intervenants** dans un espace restreint avec des **délais d'intervention de plus en plus courts**.

La présence simultanée et/ou successive de plusieurs entreprises sur un même lieu accentue **les risques liés à la co-activité**.

Pour ces principales raisons, la Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement a décidé d'élaborer un document intitulé :

Métiers de l'exposition

Guide des bonnes pratiques de prévention des risques

réalisé avec les partenaires de la profession.

Des groupes de travail regroupant des membres du syndicat, des ingénieurs et des techniciens de la CRAMIF et de l'OPPBTP ont réalisé des **diagnostics sur le terrain** lors des phases de montage et de démontage de stands, et ont recensé **les bonnes pratiques**.

Ces bonnes pratiques se présentent dans le guide sous la forme de **fiches prévention « Recommandations » et de fiches prévention « Solutions »** facilitant la réflexion de tous les acteurs amenés à construire des stands.

Les groupes de travail, par leur diversité et leur expérience, ont recherché des solutions cohérentes en appliquant les **principes généraux de prévention** aux contraintes particulières du métier.

Les objectifs de ce guide sont les suivants :

- ▶ **intégrer la prévention** dans la conception des stands ;
- ▶ aider les exploitants à définir les **modalités d'intervention** des entreprises sur leurs sites ;
- ▶ faciliter le **dialogue** entre tous les intervenants ;
- ▶ présenter aux entreprises les bonnes pratiques de la profession.

Ce guide s'adresse à tous les acteurs de la filière d'exposition (annonceurs, organisateurs, loueurs d'espaces, prestataires...) :

- **qui organisent, conçoivent, montent et démontent des agencements éphémères ;**
- **qui recherchent des solutions pratiques.**

Le présent ouvrage ne peut être modifié sans l'accord des partenaires ayant participé à sa réalisation. Pour tout complément d'information contactez :

- Fédération française des métiers de l'exposition et de l'événement : 01 40 55 10 00
- Comité régional d'assurance maladie Ile-de-France : 01 40 05 38 19
- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, Comité Ile-de-France : 01 40 31 64 00

Activités	Phases	Situations de travail à risques	Référence
I CONCEPTION et MONTAGE	1) APPROVISIONNEMENT	Travaux en hauteur	fiche A
		Circulation – Chute de plain-pied	fiche B
		Manutention – Manipulation d'objets	fiche C
	2) RÉALISATION	Manutention – chute d'objets	fiche D
		Travaux en hauteur	fiche E
		Circulation – Chute de plain-pied	fiche F
		Mise en œuvre de produits dangereux	fiche G
		Installation électrique – Travaux à proximité réseau électrique	fiche H
		Incendie	fiche I
II MAINTENANCE EXPLOITATION DÉPANNAGE (Réglementation ERP) non traitée dans cet ouvrage	APPROVISIONNEMENT	Travaux en hauteur	
		Circulation – Chute de plain-pied	
		Manipulation d'objets	
		Manutention	
	RÉALISATION	Manutention	
		Travaux en hauteur	
		Chute d'objet	
		Circulation – Chute de plain-pied	
		Mise en œuvre de produits dangereux	
		Installation électrique – Travaux à proximité réseau électrique	
	Incendie		
III DÉMONTAGE	DÉMANTÈLEMENT – RÉCUPÉRATION	Travaux en hauteur	fiche J
		Circulation – Chute de plain-pied	fiche K
		Manutention – Manipulation d'objets	fiche L
		Travaux à proximité réseau électrique	fiche M
		Incendie	fiche N
	DÉMOLITION – ÉVACUATION	Manutention – Manipulation d'objets	fiche O
		Circulation – Chute de plain-pied	fiche P
		Travaux en hauteur	fiche Q

Introduction

La réalisation d'un agencement éphémère a été découpée en trois grandes activités :

- Activité I – Conception et montage
- Activité II – Exploitation et maintenance
- Activité III – Démontage et recyclage

Ce guide analyse les activités I et III mais ne traite pas l'activité II « Exploitation et maintenance ». Les deux activités traitées ont été décomposées en deux phases, au cours desquelles dix-sept situations de travail à risques ont été recensées :

Activité I – Conception et montage

Phase 1 : L'approvisionnement du stand

- Travaux en hauteur
- Circulation
- Manutention – Manipulation d'objets

Phase 2 : La réalisation du stand

- Manutention – Chute d'objets
- Travaux en hauteur
- Circulation
- Mise en œuvre de produits dangereux
- Installations électriques – Travaux à proximité du réseau électrique
- Incendie

Activité II – Démontage et recyclage

Phase 1 : Le démantèlement – La récupération de stand

- Travaux en hauteur
- Circulation
- Manutention – Manipulation d'objets
- Installations électriques – Travaux à proximité du réseau électrique
- Incendie

Phase 2 : La démolition – L'évacuation de stand

- Manutention – Chute d'objets
- Travaux en hauteur
- Circulation

L'ouvrage est conçu sous forme de fiches analytiques :

- La première partie de l'ouvrage est constituée de dix-sept fiches prévention « Recommandations » correspondant aux dix-sept situations de travail à risques recensées dans les métiers de l'exposition ; elles sont numérotées de A à Q.
- La seconde partie de l'ouvrage est constituée de cinquante-deux fiches prévention « Solution », numérotées de 001 à 052, qui sont des préconisations afin de réduire les risques.

Cet ouvrage se veut pratique. Chaque recommandation présentée dans les fiches A à Q renvoie, par un système de liens dans sa version électronique, à la fiche « Solution » appropriée

Le lecteur peut approfondir ses recherches en consultant la bibliographie proposée pour chaque fiche de recensement des risques ou les sites Internet :

www.oppbtp.fr – www.cramif.fr – www.inrs.fr

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE I FICHES PRÉVENTION « RECOMMANDATIONS »

Conception et montage

Approvisionnement du stand

A. TRAVAUX EN HAUTEUR	13
B. CIRCULATION	15
C. MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS.....	17

Réalisation du stand

D. MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS.....	19
E. TRAVAUX EN HAUTEUR	21
F. CIRCULATION	23
G. MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX.....	25
H. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.....	27
I. INCENDIE.....	29

Démontage

Démantèlement – Récupération de stand

J. TRAVAUX EN HAUTEUR	31
K. CIRCULATION	33
L. MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS.....	35
M. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE.....	37
N. INCENDIE.....	39

Démolition – Évacuation de stand

O. MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS.....	41
P. CIRCULATION	43
Q. TRAVAUX EN HAUTEUR	45

PARTIE II FICHES PRÉVENTION « SOLUTION »

1. ■ PROTECTIONS COLLECTIVES DÉFINITIVES INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION (STANDS À ÉTAGES).....	49
2. ■ RÉALISATION ET ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS.....	50
3. ■ PRISE EN COMPTE DU PLAN DE CIRCULATION GÉNÉRAL – SÉPARATION DES FLUX DANS LES PARCS D'EXPOSITION.....	52
4. ■ CONTINUITÉ DU SOL ET/OU BALISAGE DES ZONES À RISQUES.....	53
5. ■ TRANSMISSION DES PROCÉDURES D'ACCÈS AUX FOURNISSEURS.....	55
6. ■ ÉCLAIRAGE DES ZONES DE CIRCULATION ET DES POSTES DE TRAVAIL.....	56
7. ■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION.....	57
8. ■ ZONES DE STOCKAGE TAMPON GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES.....	58
9. ■ MAINTIEN DE LA ZONE D'ACTIVITÉ EN BON ORDRE.....	59
10. ■ LEVAGE ET MANUTENTIONS EXCEPTIONNELS.....	60
11. ■ MÉCANISATION MAXIMALE DES MANUTENTIONS.....	61
12. ■ UTILISATION D'APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE (ADÉQUATION).....	62
13. ■ CONNAISSANCE DES MODES DE MANUTENTION DU MATÉRIEL DE L'EXPOSANT...	63
14. ■ FORMATION « PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ».....	64
15. ■ CONNAISSANCE DU PLAN DE SITUATION DU STAND.....	65
16. ■ ACHEMINEMENT PROGRAMMÉ ET PROGRESSIF DES MATÉRIELS ET MATÉRIAUX NÉCESSAIRES.....	66
17. ■ PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ.....	67
18. ■ UTILISATION ET VÉRIFICATION DES ENGINS (MISE EN SERVICE, VÉRIFICATION PÉRIODIQUE, ETC.).....	68
19. ■ CONNAISSANCE DES PRODUITS UTILISÉS, DE L'ÉTIQUETAGE (FICHES DE DONNÉES SÉCURITÉ).....	69
20. ■ CONDITIONNEMENT ADAPTÉ DES PRODUITS.....	71
21. ■ UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ADAPTÉS.	72
22. ■ VÉRIFICATION DE L'APTITUDE MÉDICALE DU PERSONNEL.....	73
23. ■ FORMATION AUX RISQUES CHIMIQUES ET AUX CONSIGNES D'UTILISATION.....	74
24. ■ CONCEPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DU STAND.....	75
25. ■ ALIMENTATION DU MATÉRIEL BASSE TENSION A (50 V - 500 V) ET TRÈS BASSE TENSION (< 50 V).....	76
26. ■ FORMATION ET HABILITATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES.....	77
27. ■ PRISE EN COMPTE DU PLAN INCENDIE-ÉVACUATION ÉLABORÉ PAR L'ORGANISATEUR ET/OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS SON PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION.....	78
28. ■ MISE EN PLACE D'EXTINCTEURS ADAPTÉS AUX RISQUES PARTICULIERS.....	79
29. ■ FORMATION DU PERSONNEL À L'UTILISATION DES EXTINCTEURS.....	80
30. ■ ÉLABORATION D'UN PLAN DE CHARGEMENT ET DE COLISAGE.....	81
31. ■ FORMATION DES CONDUCTEURS D'ENGINS À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ.....	82
32. ■ STABILITÉ DES CHARGES LORS DU CHARGEMENT DES VÉHICULES.....	83
33. ■ CONTINUITÉ ENTRE VÉHICULES DE TRANSPORT ET ZONES DE LIVRAISON.....	84

34. ■ FORMATION DU PERSONNEL – FORMATION À LA SÉCURITÉ (CDD ET INTÉRIMAIRES INCLUS)	85
35. ■ ORDONNANCEMENT DES TÂCHES	86
36. ■ CAS OÙ LES PROTECTIONS COLLECTIVES N'ONT PAS PU ÊTRE INTÉGRÉES – DÉSASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS EN SÉCURITÉ	87
37. ■ TENIR COMPTE DES MESURES PLANIFIÉES PAR L'EXPOSANT ET/OU L'ORGANISATEUR	89
38. ■ SE PROCURER LE PLAN DE CIRCULATION (GÉNÉRAL OU SPÉCIFIQUE AU DÉMONTAGE).....	90
39. ■ ÉCLAIRAGE DES ZONES DE CIRCULATION ET DES POSTES DE TRAVAIL	91
40. ■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION	92
41. ■ PLANIFICATION DU DÉMONTAGE	93
42. ■ MÉCANISATION MAXIMALE DES MANUTENTIONS	94
43. ■ ACHEMINEMENT PROGRAMMÉ DU MATÉRIEL SERVANT À L'ÉVACUATION DU STAND.....	95
44. ■ DÉSASSEMBLAGE DU MATÉRIEL	96
45. ■ MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION SUR LE STAND.....	98
46. ■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION	99
47. ■ PLANIFICATION DE LA DÉMOLITION	100
48. ■ UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL PARTICULIERS (ÉLECTROPORTATIFS, MASSES, ETC.).....	101
49. ■ ÉLABORATION D'UN PLAN DE CHARGEMENT ET DE COLISAGE	102
50. ■ ORGANISER LES OPÉRATIONS DE DÉMOLITION DE STAND.....	103
51. ■ CONTINUITÉ ENTRE LES ZONES DE DÉMONTAGE ET LES ZONES DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES DE TRANSPORT	104
52. ■ RÉDIGER UN PERMIS FEU POUR TOUS TRAVAUX PAR « POINT CHAUD »	105

ANNEXE

Glossaire

Partie I
Situations de travail à risques

Fiches prévention
« Recommandations »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Approvisionnement du stand
SITUATION À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

Les opérateurs peuvent chuter du hayon, du plateau ou du toit (galerie) du véhicule de livraison.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier les livraisons** ▶▶
 - Élaboration d'un plan de chargement et de colisage **030**
 - Périmètre de sécurité **017**
 - Continuité entre véhicules de transport et zones de livraison **033**
 - Connaissance des modes de manutention du matériel de l'exposant **013**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**

■ En savoir plus

- DTE 167 – « Guide pour l'évaluation des risques professionnels et plan d'actions de prévention »
- Recommandation CNAMTS R306 – « Arrimage et désarrimage des charges transportées »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Mémo pratique OPPBTP C3 M 08 89 – « Grues hydrauliques auxiliaires sur véhicules porteurs »
- Manuel pratique OPPBTP C2 P 01 98 – « Cordages, câbles et chaînes »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »
- Décret du 1^{er} septembre 2004 – « Utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »*
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Approvisionnement du stand
SITUATION À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

Heurts entre véhicules, engins et personnes, écrasements, chutes sont la cause de nombreux accidents du travail graves sur les parcs d'exposition. Le manque de préparation, l'absence de protections sont souvent à l'origine de ces accidents.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation..... ▶▶**
 - Prise en compte du plan de circulation général – Séparation des flux dans les parcs d'exposition **003**
 - Continuité du sol et/ou balisage des zones à risques **004**
 - Transmission des procédures d'accès aux fournisseurs **005**
 - Éclairage des zones de circulation et des postes de travail **006**
 - Respect des voies de circulation **007**

- ▶ **Utiliser des véhicules et appareils adaptés à l'environnement du parc d'exposition ▶▶**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**

- ▶ **Former les salariés ▶▶**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R259 – « Établissement d'un plan de circulation sur les lieux de travail »
- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CRAMIF R19 – DTE 133 – « Éclairage provisoire des chantiers de bâtiment et de génie civil »
- Guide pratique DTE 139 – « Conduite en sécurité »
- Fiche technique de sécurité INRS ED 679 – « Hayons élévateurs »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Approvisionnement du stand
SITUATION À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d’objets sur opérateurs

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier les livraisons** ▶▶
 - Périmètre de sécurité **017**
 - Élaboration d’un plan de chargement et de colisage **030**
 - Levage et manutentions exceptionnelles **010**
 - Stabilité des charges lors du chargement des véhicules **032**
 - Continuité entre véhicules de transport et zones de livraison **033**
 - Mécanisation maximale des manutentions **011**
 - Connaissance des modes de manutention du matériel de l’exposant **013**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d’appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d’engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation « Prévention des risques liés à l’activité physique » **014**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R259 – « Établissement d'un plan de circulation sur les lieux de travail »
- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CNAMTS R366 (hors BTP) – « Moyens de manutention électriques à conducteurs accompagnant »
- Recommandation CNAMTS R223 (hors BTP) – « Utilisation d'aires de transbordement et de matériels de manutention et de mise à niveau »
- Manuel INRS ED 759 – « Arrimage des charges sur les véhicules routiers »
- Fiche technique de sécurité INRS ED 679 – « Hayons élévateurs »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Mémo pratique OPPBTP C3 M 08 89 – « Grues hydrauliques auxiliaires sur véhicules porteurs »
- Manuel pratique OPPBTP C2 P 01 98 – « Cordages, câbles et chaînes »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »
- Guide d'évaluation INRS ED 877 – « Risque routier encouru par les salariés »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d’objets sur opérateurs

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser et planifier le montage..... ▶▶**
 - Connaissance du plan de situation du stand **015**
 - Mécanisation maximale des manutentions **011**
 - Acheminement programmé et progressif des matériels et matériaux nécessaires **016**
 - Zones de stockage tampon générales et particulières **008**
 - Maintien de la zone d’activité en bon ordre **009**
 - Périmètre de sécurité **017**
 - Réalisation et assemblage des éléments **002**
 - Connaissance des modes de manutention du matériel de l’exposant **013**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés ▶▶**
 - Utilisation d’appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**

- ▶ **Former les salariés ▶▶**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d’engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation « Prévention des risques liés à l’activité physique » **014**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CNAMTS R386 « Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes »
- Recommandation CNAMTS R366 (hors BTP) « Moyens de manutention électriques à conducteurs accompagnant »
- Recommandation CNAMTS R367 (hors BTP) « Moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Mémo pratique OPPBTP C3 M 08 89 – « Grues hydrauliques auxiliaires sur véhicules porteurs »
- Manuel pratique OPPBTP C2 P 01 98 – « Cordages, câbles et chaînes »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique OPPBTP A1 G 10 98 – « Méthode d'aide à la préparation de chantier »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »
- Guide d'évaluation INRS ED 877 – « Risque routier encouru par les salariés »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

L'opérateur peut chuter de son poste de travail ou avec lui.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

Analyser, planifier les travaux en hauteur ▶▶

- Protections collectives définitives intégrées dès la conception (stands à étages) **001**
- Réalisation et assemblage des éléments **002**
- Périmètre de sécurité **017**
- Connaissance du plan de situation du stand **015**
- Connaissance des modes de manutention du matériel de l'exposant **013**

Utiliser les appareils et équipements adaptés ▶▶

- Réalisation et assemblage des éléments **002**

Former les salariés ▶▶

- Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
- Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R386 – « Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes »
- DTE 167 – « Guide pour l'évaluation des risques professionnels et plan d'actions de prévention »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »

■ En savoir plus – Réglementation

- Réglementation relative à la coordination SPS (loi du 31/12/1993, décrets du 26/12/1994 et du 24/01/2003, arrêtés du 25/02/2003)
- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »
- Décret du 1^{er} septembre 2004 – « Utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A9 L 01 02 – « Canevas d'analyse du PGC »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation..... ▶▶**
 - Prise en compte du plan de circulation général – Séparation des flux dans les parcs d'exposition **003**
 - Continuité du sol et/ou balisage des zones à risques **004**
 - Respect des voies de circulation **007**
 - Zones de stockage tampon générales et particulières **008**
 - Maintien de la zone d'activité en bon ordre **009**

- ▶ **Utiliser des véhicules et appareils adaptés à l'environnement du parc d'exposition ▶▶**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**

- ▶ **Former les salariés ▶▶**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R259 – « Établissement d'un plan de circulation sur les lieux de travail »
- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CRAMIF R19 – DTE 133 – « Éclairage provisoire des chantiers de bâtiment et de génie civil »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX
RISQUES DÉTERMINÉS :	Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles

La manipulation des produits chimiques expose l'opérateur à des risques de brûlures, d'intoxication...

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser et planifier les besoins en produits..... ▶▶**

 - Connaissance des produits utilisés, de l'étiquetage (fiches de données sécurité) **019**

- ▶ **Utiliser les équipements adaptés ▶▶**

 - Conditionnement adapté des produits **020**
 - Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés **021**

- ▶ **Vérifier l'aptitude et former le personnel ▶▶**

 - Vérification de l'aptitude médicale du personnel **022**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation aux risques chimiques et aux consignes d'utilisation **023**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R256 – « Colles et adhésifs, risques d'intoxication et d'explosion dans les travaux de revêtements de sol, parois verticales ou horizontales »
- Guide pratique INRS ED 745 – « Produit méchant. Moi, dans mon entreprise j'étiquette »
- Guide pratique INRS ED 753 – « Stockage et transvasement des produits chimiques dangereux »
- Guide pratique INRS ED 817 – « Un truc dans l'œil. Que faire ? »
- Guide pratique INRS ED 832 – « Formation à la sécurité. Obligations réglementaires »
- Guide pratique INRS ED 888 – « La main et les produits chimiques »
- Guide pratique OPPBTP A4 G 02 294 – « Risques chimiques dans le BTP »
- Fiche de sécurité OPPBTP A4 F 01 85 – « Colles et produits adhésifs à base de résines synthétiques utilisées dans le BTP »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Code du travail – R 231-53 et suivants (transmission des fiches de données sécurité par le vendeur et/ou le fabricant)
- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 2001-97 du 1^{er} février 2000 – « Décret CMR »
- Décret 2003-1254 du 23 décembre 2003 – « Prévention du risque chimique »
- Décret 2004-760 du 28 juillet 2004 – « Visite médicale des salariés »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie

L'électrisation ou l'électrocution des personnes sont à l'origine d'accidents graves ou mortels. Le manque de préparation, l'absence de protections adaptées en sont souvent la cause.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

Analyser et planifier les besoins en électricité	▶▶
<input type="checkbox"/> Conception de l'installation électrique du stand	024
Utiliser des matériels adaptés	▶▶
<input type="checkbox"/> Alimentation du matériel Basse Tension A (50 V-500 V) et Très Basse Tension de Sécurité (< 50 V)	025
Former le personnel	▶▶
<input type="checkbox"/> Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus)	034
<input type="checkbox"/> Formation et habilitation aux risques électriques	026

■ En savoir plus

- Guide pratique INRS ED 723 – « Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques »
- Guide pratique INRS ED 548 – « L'électricité. Comment s'en protéger ? »
- Guide pratique INRS ED 539 – « Conseils de sécurité pour intervention et travaux sur les équipements et installations électriques du domaine basse tension »
- Guide pratique INRS ED 26 – « Publication UTE C 18-510 »
- Guide pratique INRS ED 828 – « Principales vérifications périodiques »
- Guide pratique INRS ED 1456 – « Habilitation en électricité. Démarche en vue de l'habilitation du personnel »
- Fiche de sécurité OPPBTP G1 F 01 02 – « Schéma type d'une installation électrique de chantier »
- Fiche de sécurité OPPBTP G1 F 02 89 – « Installation électrique provisoire pour l'éclairage des chantiers »
- Fiche de sécurité OPPBTP G1 F 03 02 – « Installation électrique provisoire intérieure des chantiers de bâtiment »
- Mémo pratique OPPBTP G1 M 01 83 – « Installation de groupes électrogènes – Protection contre les risques. »
- Mémo pratique OPPBTP G1 M 04 87 – « Dispositifs différentiels résiduels »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 88-1056 du 14 novembre 1998 modifié par le décret 95-608 du 6 mai 1995
- Arrêté du 10 octobre 2000 – « Vérification des installations électriques »

ACTIVITÉ :	Conception et montage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION À RISQUES :	INCENDIE
RISQUE DÉTERMINÉ :	Brûlures, heurts, écrasements

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Organiser la sécurité incendie**..... ▶▶
 - Prise en compte du plan incendie-évacuation élaboré par l'organisateur et/ou le maître d'ouvrage dans son Plan Général de Coordination **027**
 - Respect des voies de circulation **007**
 - Maintien de la zone d'activité en bon ordre **009**
 - Rédiger un permis feu pour tous travaux par « point chaud » **052**

- ▶ **Utiliser le matériel adéquat**..... ▶▶
 - Mise en place d'extincteurs adaptés aux risques particuliers **028**

- ▶ **Former le personnel** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs **029**

■ En savoir plus

- Guide pratique INRS ED 802 – « Extincteurs d'incendie portatifs et mobiles »
- Guide pratique INRS ED 789 – « Incendie et lieux de travail »
- Guide pratique INRS ED 773 – « Conception des lieux de travail. Obligations des maîtres d'ouvrage. Réglementation »
- Fiche de sécurité OPPBTP A6 F 01 02 – « Extincteurs portatifs »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 2002-1553 du 24 décembre 2002 – « Prévention des incendies et des explosions »

■ Outils pratiques

- Règle technique de l'APSAD n° 4 – « Extincteurs mobiles : Classe de feu – Répartition, utilisation – Règles d'installation »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier les travaux en hauteur** ▶▶
 - Ordonnancement des tâches **035**
 - Connaissance des modes de manutention du matériel de l'exposant **013**
 - Élaboration d'un plan de chargement et de colisage **030**
 - Périmètre de sécurité **017**
 - Continuité entre les zones de démontage et les zones de stationnement des véhicules de transport **051**
 - Protections collectives définitives intégrées dès la conception (stands à étages) **001**
 - Cas où les protections collectives n'ont pas pu être intégrées – Désassemblage des éléments en sécurité **036**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R386 – « Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes »
- Fiche pratique de sécurité INRS ED75 « Plates-formes pour travaux de faible hauteur »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Réglementation relative à la coordination SPS (loi du 31/12/1993, décrets du 26/12/1994 et du 24/01/2003, arrêtés du 25/02/2003)
- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »
- Décret du 1^{er} septembre 2004 – « Utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur »

■ Outils pratiques

- Outil-pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

Heurts, écrasements entre véhicules, engins et personnes sont à l'origine de nombreux accidents du travail graves sur les parcs d'exposition. Le manque de préparation, l'absence de protections en sont souvent la cause.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation ▶▶**
 - Tenir compte des mesures planifiées par l'exposant et/ou l'organisateur **037**
 - Se procurer le plan de circulation (général ou spécifique au démontage) **038**
 - Continuité du sol et/ou balisage des zones à risques **004**
 - Transmission des procédures d'accès aux fournisseurs **005**
 - Éclairage des zones de circulation et des postes de travail **039**
 - Respect des voies de circulation **040**

- ▶ **Utiliser des véhicules et appareils adaptés à l'environnement du parc d'exposition ▶▶**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés ▶▶**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CRAMIF R19 – DTE133 – « Éclairage provisoire des chantiers de bâtiment et de génie civil »
- Guide pratique INRS ED800 – « Guide de la circulation en entreprise »
- Guide pratique DTE 139 – « Conduite en sécurité »
- Fiche technique de sécurité INRS ED 679 – « Hayons élévateurs »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1er janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »
- Guide d'évaluation INRS ED877 – « Risque routier encouru par les salariés »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes d’objets sur opérateurs

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser et planifier le démontage** ▶▶
 - Planification du démontage **041**
 - Connaissance du plan de situation du stand **015**
 - Mécanisation maximale des manutentions **042**
 - Acheminement programmé du matériel servant à l'évacuation du stand **043**
 - Zones de stockage tampon générales et particulières **008**
 - Maintien de la zone d'activité en bon ordre **009**
 - Désassemblage du matériel **044**
 - Cas où les protections collectives n'ont pas pu être intégrées – Désassemblage des éléments en sécurité **036**
 - Connaissance des modes de manutention du matériel de l'exposant **013**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation « Prévention des risques liés à l'activité physique » **014**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CNAMTS R386 – « Utilisation des plate-formes élévatrice mobiles de personnes »
- Recommandation CNAMTS R366 (hors BTP) – « Moyens de manutention électriques à conducteurs accompagnant »
- Recommandation CNAMTS R367 (hors BTP) – « Moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Mémo-pratique OPPBTP C3 M 08 89 – « Grues hydrauliques auxiliaires sur véhicules porteurs »
- Manuel pratique OPPBTP C2 P 01 98 – « Cordages, câbles et chaînes »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique OPPBTP A1 G 10 98 – « Méthode d'aide à la préparation de chantier »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »
- Guide pratique INRS ED 917 – « Méthode d'analyse des manutentions manuelles dans les activités de chantier et de BTP »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie

L'électrisation ou l'électrocution des personnes sont à l'origine d'accidents du travail graves ou mortels. Le manque de préparation, l'absence de protections adaptées en sont souvent la cause.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser et planifier les besoins en électricité** ▶▶

 - Méthodologie d'intervention sur le stand **045**

- ▶ **Utiliser des matériels adaptés** ▶▶

 - Alimentation du matériel Basse Tension A (50 V-500 V) et Très Basse Tension de Sécurité (< 50 V) **025**

- ▶ **Former le personnel** ▶▶

 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation et habilitation aux risques électriques **026**

■ En savoir plus

- Guide pratique INRS ED 723 – « Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques »
- Guide pratique INRS ED 548 – « L'électricité. Comment s'en protéger ? »
- Guide pratique INRS ED 539 – « Conseils de sécurité pour intervention et travaux sur les équipements et installations électriques du domaine basse tension »
- Guide pratique INRS ED 828 – « Principales vérifications périodiques »
- Guide pratique INRS ED 26 – « Publication UTE C 18-510 »
- Guide pratique INRS ED 1456 – « Habilitation en électricité. Démarche en vue de l'habilitation du personnel »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 88-1056 du 14 novembre 1998 modifié par le décret 95-608 du 6 mai 1995

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION À RISQUES :	INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Brûlures, heurts, écrasements

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Organiser la sécurité incendie**..... ▶▶
 - Prise en compte du plan incendie-évacuation élaboré par l'organisateur et/ou le maître d'ouvrage dans son Plan Général de Coordination **027**
 - Respect des voies de circulation **046**
 - Rédiger un permis feu pour tous travaux par « point chaud » **052**

- ▶ **Utiliser le matériel adéquat**..... ▶▶
 - Mise en place d'extincteurs adaptés aux risques particuliers **028**

- ▶ **Former le personnel** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation du personnel à l'utilisation des extincteurs **029**

■ En savoir plus

- Guide pratique INRS ED 802 – « Extincteurs d'incendie portatifs et mobiles »
- Guide pratique INRS ED 789 – « Incendie et lieux de travail »
- Fiche de sécurité OPPBTP A6 F 01 02 – « Extincteurs portatifs »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 2002-1553 du 24 décembre 2002 – « Prévention des incendies et des explosions »

■ Outils pratiques

- Règle technique de l'APSAD n° 4 – « Extincteurs mobiles : Classe de feu – Répartition, utilisation – Règles d'installation »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes d’objets sur opérateurs

La phase de travail « démolition » commence obligatoirement par une phase de « démantèlement ». Reportez-vous à la phase « Démantèlement – récupération » avant de lire cette fiche.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser et planifier la démolition** ▶▶
 - Planification de la démolition **047**
 - Périmètre de sécurité **017**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d'équipements de travail particuliers (électroportatifs, masses, etc.) **048**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation « Prévention des risques liés à l'activité physique » **014**

■ En savoir plus

- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Aide-mémoire juridique INRS TJ18 – « Manutention manuelle »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 92-958 du 3 septembre 1992 – « Manutention manuelle »
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »
- Guide pratique INRS ED 917 – « Méthode d'analyse des manutentions manuelles dans les activités de chantier et de BTP »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

Heurts entre véhicules, engins et personnes, écrasements, chutes sont la cause de nombreux accidents du travail graves sur les parcs d'exposition. Le manque de préparation, l'absence de protections sont souvent à l'origine de ces accidents.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation ▶▶**
 - Tenir compte des mesures planifiées par l'exposant et/ou l'organisateur **037**
 - Organiser les opérations de démolition de stand **050**
 - Se procurer le plan de circulation (général ou spécifique au démontage) **038**
 - Continuité du sol et/ou balisage des zones à risques **004**
 - Transmission des procédures d'accès aux fournisseurs **005**
 - Éclairage des zones de circulation et des postes de travail **039**
 - Respect des voies de circulation **040**

- ▶ **Utiliser des véhicules et appareils adaptés à l'environnement du parc d'exposition ▶▶**
 - Utilisation et vérification des engins (mise en service, vérification périodique, etc.) **018**
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés ▶▶**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Recommandation CRAMIF R19 – DTE133 – « Éclairage provisoire des chantiers de bâtiment et de génie civil »
- Fiche technique de sécurité INRS ED 679 – « Hayons élévateurs »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

ACTIVITÉ :	Démontage de stand
PHASE DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

Les opérateurs peuvent chuter du hayon, du plateau ou du toit (galerie) du véhicule d'enlèvement.

RECOMMANDATIONS ET RENVOI AUX FICHES SOLUTIONS

- ▶ **Analyser, planifier les enlèvements** ▶▶
 - Élaboration d'un plan de chargement et de colisage **049**

- ▶ **Utiliser les appareils et équipements adaptés** ▶▶
 - Utilisation d'appareils et accessoires de levage (adéquation) **012**

- ▶ **Former les salariés** ▶▶
 - Formation du personnel – Formation à la sécurité (CDD et intérimaires inclus) **034**
 - Formation des conducteurs d'engins à la conduite en sécurité **031**

■ En savoir plus

- Recommandation CNAMTS R306 – « Arrimage et désarrimage des charges transportées »
- Recommandation CNAMTS R354 – « Engins circulant ou manœuvrant fréquemment en marche arrière »
- Fiche technique de sécurité INRS ED 679 – « Hayons élévateurs »
- FFB Paris IdF – Info n° 11 du 12 janvier 2000 – « Conduite des appareils de levage et des machines mobiles »
- Fiche de sécurité OPPBTP A8 F 01 85 – « Formation à la sécurité »
- Mémo pratique OPPBTP C3 M 08 89 – « Grues hydrauliques auxiliaires sur véhicules porteurs »
- Manuel pratique OPPBTP C2 P 01 98 – « Cordages, câbles et chaînes »

■ En savoir plus – Réglementation

- Décret 79-228 du 2 mars 1979 – « Formation à la sécurité »
- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 – « Utilisation et conformité des équipements mobiles de levage »
- Arrêté du 2 décembre 1998 – « Autorisation de conduite »
- Textes conventionnels – « Formations obligatoires des conducteurs de véhicules salariés des entreprises du BTP », accord collectif du 26 août 1999 applicable au 1^{er} janvier 1999 et ses avenants 1 et 2
- Arrêtés du 1^{er} mars 2004 – « Vérifications des équipements de levage »
- Décret du 1^{er} septembre 2004 – « Utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur »

■ Outils pratiques

- Outil pratique OPPBTP A1 L 01 02 – « Accueil et formation à la sécurité des nouveaux arrivants »
- Outil pratique OPPBTP A1 L 02 02 – « Gestion des approvisionnements et des manutentions »
- Guide pratique INRS ED 836 – « Guide d'intégration des intérimaires dans le BTP »

Partie II

FICHES PRÉVENTION « Solutions »

■ PROTECTIONS COLLECTIVES DÉFINITIVES INTÉGRÉES DÈS LA CONCEPTION (STANDS À ÉTAGES)

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

► Analyser et planifier les travaux en hauteur

- Prévoir les protections collectives intégrées dans la structure du stand, solidaires (indémontables) des poteaux ou fermes équipées de sous-lisses et de plinthes
- Les éléments décoratifs pourront être fixés sur les garde-corps
- Faire dépasser les poteaux de charpente ou des prolongements adaptés de 1 mètre minimum au-dessus du niveau fini du plancher. Mise en place de corbeau, etc.
- Éléments de planchers intégrés à la structure, caissons finis, etc.
- Montage de l'escalier avec garde-corps intégrés à la structure
- Au niveau étude : prévoir dans les charpentes des systèmes de fixation des garde-corps remplissant les conditions de résistance suffisantes (NF P 01-012)

Pour le démontage

- Le phasage de démantèlement devra permettre le maintien en place des protections collectives jusqu'à la fin des opérations



INTÉGRER LES PROTECTIONS COLLECTIVES

■ RÉALISATION ET ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – CHUTES D'OBJETS – TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier le montage, les travaux en hauteur

À hauteur d'homme

- Pour éviter les travaux en hauteur, prévoir les assemblages au sol pour :
 - mise en place des projecteurs sur les ponts de lumière
 - mise en place d'enseignes (y compris éléments décoratifs)
 - préfabrication d'éléments de structure (planchers, poutres, poteaux...)
- Levage de l'ensemble (points de levage définis et repérés) avec des systèmes de levage intégrés et/ou fixes
- Assurer les éléments suspendus/soutenus en place sans laisser les appareils de levage en charge



Suite ▶▶

Depuis le niveau inférieur

- Si les dispositions précédentes ne peuvent être prises, pour réaliser les travaux en élévation on privilégiera l'utilisation d'équipements de protection collective :
 - plates-formes élévatrices mobiles de personnes
 - échafaudages roulants
 - plates-formes individuelles roulantes légères



Mise en place de protections collectives à l'avancement

- Il s'agit là d'équipements de protections collectives montés à l'avancement dans le cas où les PC n'ont pas pu être intégrées à la structure (voir fiche n° 001). Ce sont des protections collectives démontables provisoires
- Prévoir des réservations (dans les planchers ou en rive des structures) ou des profilés permettant la mise en place aisée de garde-corps enfichables
- Prévoir des fixations pour tous les éléments constitutifs des planchers (solives et agglomérés)
- Baliser les surfaces « survolées » par les travaux de montage
- Mise en place de filets en sous-face afin de protéger les postes de travail

Stabilité provisoire des ouvrages

- Pour éviter les multiples opérations de montage/démontage des appareils de levage, il s'agit de les maintenir en place jusqu'au démontage final du stand
- Consulter la notice du constructeur et vérifier la possibilité de verrouillage en position
- Procéder à l'examen d'adéquation pour les levages

PLANIFIER SON INTERVENTION

■ PRISE EN COMPTE DU PLAN DE CIRCULATION GÉNÉRAL – SÉPARATION DES FLUX DANS LES PARCS D'EXPOSITION

ACTIVITÉ(S) : Conception et montage de stand

PHASE(S) DE TRAVAIL : 1. Approvisionnement du stand
2. Réalisation

SITUATION(S) À RISQUES : CIRCULATION

RISQUES DÉTERMINÉS : **Heurts, écrasements, chutes de plain-pied**

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

Pour prévenir les risques liés à la circulation à l'extérieur de l'entreprise et notamment sur les parcs d'exposition, il est nécessaire d'appliquer le plan de circulation séparant les différents flux sur les halls d'exposition et s'inspirant des principes généraux de prévention présentés ci-dessous :

- Penser aux conséquences de l'implantation des zones de travaux, aires de livraison et de stockage des matériels et matériaux et des flux qui en découlent
- Respecter le code de la route lors de circulation sur le domaine public et appliquer les règles de celui-ci à la circulation sur les parcs d'exposition (Ex : Priorité à l'engin en charge), sens giratoire, signalisation... Adapter le sens de sortie du parc d'exposition au flux routier du domaine public
- Séparer les flux des véhicules routiers, véhicules légers, engins de levage, engins de manutention et piétons
- Tenir compte des gabarits des véhicules et engins empruntant les voies de circulation
- Déterminer les zones de travaux et les aires d'évolution et de circulation en fonction des flux des produits et des matériaux qui doivent y circuler
- Équiper les véhicules et engins utilisés d'équipement de sécurité complémentaire (gyrophare, caméras...)
- Limiter les déplacements des piétons
- Élaborer des consignes aux intervenants sur les chantiers



RESPECTER LE PLAN DE CIRCULATION

■ CONTINUITÉ DU SOL ET/OU BALISAGE DES ZONES À RISQUES

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

► Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Identifier une aire de stationnement plane et une surface adaptée dédiée à l'exposant
- Choisir le chemin présentant le moins d'obstacles jusqu'à la zone de livraison (caniveau, trottoir, câbles d'alimentation eau, électricité, etc.)
- Vérifier que le rail de la porte d'accès au hall soit obturé



Suite ►►

- Aménager un accès au plus près possible de la zone de travail, par exemple, dans le cas d'un stand à étage :
 - au montage : différer la pose du plancher surélevé et réserver une travée libre dans le plancher
 - au démontage : commencer par le retrait du plancher surélevé



UTILISER LE CHEMIN D'ACCÈS APPROPRIÉ

■ TRANSMISSION DES PROCÉDURES D'ACCÈS AUX FOURNISSEURS

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Après renseignements pris auprès de l'organisateur, transmettre aux fournisseurs les informations suivantes en rédigeant un protocole de sécurité :
 - les horaires d'accès des différents prestataires (fleuristes, mobilier, installateurs, manutention lourde, etc.)
 - les horaires d'alimentation et de coupure du réseau électrique
 - le plan de circulation (général ou spécifique au démontage)
 - l'existence éventuelle d'un plan de régulation et la mise en place de parking de débord, en tenant compte des horaires d'ouverture
 - l'existence d'un parking de repos sur le site

- Il appartient à l'entreprise de fournir les éléments suivants :
 - l'adresse du salon
 - l'emplacement du commissariat général
 - l'emplacement du stand
 - les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter
 - le point de rencontre prédéterminé
 - le plan de régulation et les aires de stationnement provisoire

**S'ASSURER QUE LE FOURNISSEUR DÉTIENT LES
INFORMATIONS NÉCESSAIRES À TOUTE LIVRAISON**

■ ÉCLAIRAGE DES ZONES DE CIRCULATION ET DES POSTES DE TRAVAIL

ACTIVITÉ(S) : Conception et montage de stand

PHASE(S) DE TRAVAIL : Approvisionnement

SITUATION(S) À RISQUES : CIRCULATION

RISQUES DÉTERMINÉS : **Heurts, écrasements, chutes de plain-pied**

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Se référer aux horaires de montage mentionnés sur le guide technique de l'organisateur
- En cas de dépassement des horaires prévus dans le guide technique, demander une autorisation de travail auprès de l'organisateur, qui maintiendra l'éclairage nécessaire pendant la durée de l'intervention
- Positionner le véhicule de livraison dans les zones éclairées
- S'assurer du bon éclairage des zones de circulation extérieures
- S'assurer du bon éclairage des zones de circulation à l'intérieur des halls

ÉCLAIRAGE DES LIEUX DE TRAVAIL	
Circulations extérieures (allées, entrées...) :	30 – 40 Lux
Postes de travail extérieurs (manutention...) :	200 – 300 Lux
Postes de travail intérieurs :	400 – 600 Lux
Circulations intérieures (allées, stockages intérieurs...) :	120 Lux

S'ASSURER QUE L'ÉCLAIRAGE EST ADAPTÉ À L'ACTIVITÉ EN COURS

■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION

ACTIVITÉ(S) : Conception et montage de stand

PHASE(S) DE TRAVAIL :
1. Approvisionnement
2. Réalisation

SITUATION(S) À
RISQUES : CIRCULATION

RISQUES DÉTERMINÉS : **Heurts, écrasements, chutes de plain-pied**

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Maintenir les portes d'accès marchandises et/ou servant à l'évacuation des personnes totalement dégagées
- Respecter le dégagement des allées et plus particulièrement des allées dites « rouges », matérialisées au sol par des bandes rouges (largeur d'environ 20 cm)
- Évacuer les déchets (bois, moquette, polyane, etc.) dans des conteneurs mis à disposition à proximité du stand
- Évacuer les emballages vides (entreprise de stand et/ou client) au plus vite
- Respecter le nombre d'issues et d'allées nécessaires à l'évacuation et les laisser libres



LAISSER LIBRES LES ALLÉES DE CIRCULATION

■ ZONES DE STOCKAGE TAMPON GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS – CHUTE D'OBJETS – CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs, chutes de plain-pied

▶ Analyser et planifier le montage, l'entretien des zones de circulation, le démontage

- Se procurer et respecter le plan des zones de stockage (marchandises, emballages, produits dangereux...) auprès de l'organisateur de la manifestation
- Si cette possibilité n'est pas mise en place, l'entreprise se doit de respecter le schéma directeur déterminé avec son transporteur (respect des voies de circulation, des sorties de secours...)
- Si l'entreprise assure elle-même son stockage, elle ne devra pas le déposer en dehors de la surface du stand réservée par l'exposant



PRÉVOIR DES ZONES DE STOCKAGE

■ MAINTIEN DE LA ZONE D'ACTIVITÉ EN BON ORDRE

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation – Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs, chutes de plain-pied, incendie

▶ Analyser, planifier le montage et le démontage – Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Maintenir totalement dégagées les portes d'accès marchandises et/ou servant à l'évacuation des personnes
- Respecter le dégagement des allées et plus particulièrement les allées dites « rouges », matérialisées au sol par des bandes rouges (largeur d'environ 20 cm)
- Ne pas s'installer dans les zones de circulation (ex : postes de travail, réfectoire provisoire...)
- Organiser l'évacuation des emballages vides (entreprise de stand et/ou client) au plus vite
- Assurer le nettoyage régulier de la zone de travail (allées...)

LAISSER LIBRES LES PORTES D'ACCÈS DES HALLS

■ LEVAGE ET MANUTENTIONS EXCEPTIONNELS

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Approvisionnement
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser, planifier les livraisons

Préambule

Afin de limiter le levage et les manutentions exceptionnels, il est nécessaire de définir la nature (poids, encombrement...) et l'emplacement définitif du stand

À partir de cette étude, ordonnancer le montage du stand afin de faciliter le levage et la manutention

Par exemple :

- Le montage d'un totem doit être réalisé avant le début du montage du stand
- Dans le cas de murs d'images, les positionner à la fin (respecter les prérogatives constructeurs)

Actions

- Analyser l'environnement du site (plans détaillés, visite préventive...) :
 - accès
 - cheminement (pente, nature du sol, portance...)
 - gabarit (hauteur, largeur...)
 - rayons de braquage des éléments manutentionnés ou des véhicules
 - présence d'obstacles aériens ou non
 - résistance suffisante du sol avant toute opération de levage (ex : présence de caniveaux, gaines techniques...)
- S'assurer de l'adéquation de l'appareil de levage avec l'objet à manutentionner et l'environnement (nature du support, lieu de positionnement sur le stand...) (*voir fiche n° 012*)
- Définir un périmètre de sécurité (*voir fiche n° 017*)
- S'assurer que les opérateurs ont les compétences requises (autorisation de conduite, formation adéquate...)(*voir fiche n° 031*)

ANALYSER L'ENVIRONNEMENT DU STAND

■ MÉCANISATION MAXIMALE DES MANUTENTIONS

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier le montage, les livraisons

L'objectif principal de cette fiche est de limiter les manutentions manuelles.

- Définir le produit fabriqué en fonction des manutentions à venir
(ex : formes en bois fabriquées en plusieurs éléments)
- Palettiser au maximum les produits fabriqués
- Placer dans un conteneur les éléments non palettisables
- Placer les éléments fragiles (vitrierie...) et longs (tubes, poteaux...) dans des racks
- Utiliser des caisses adaptées aux fourches
- Équiper les caissons à roulettes d'un système de freinage



LIMITER AU MAXIMUM LE RECOURS À TOUTE
MANUTENTION MANUELLE

■ UTILISATION D'APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE (ADÉQUATION)

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION – TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs, chutes de plain-pied

▶ Utiliser les appareils et équipements adaptés

L'engin doit être réservé à l'utilisation correspondant à sa notice constructeur après l'examen d'adéquation

Utilisation des appareils de levage et accessoires ou autres appareils mécanisés

- S'assurer de la vérification des appareils de levage utilisés (*voir fiche n° 018*)
- Vérifier le bon état général des appareils utilisés
- Utiliser des accessoires de levage adaptés
- S'assurer de la vérification périodique des accessoires de levage
- S'assurer de la présence du carnet de maintenance

Examen d'adéquation à effectuer sur le site d'activité

- Vérifier que l'appareil de levage et ses accessoires sont appropriés aux travaux à effectuer et aux risques auxquels les travailleurs sont exposés, et qu'il peut être utilisé et accomplir les fonctions prévues en toute sécurité
- S'assurer que l'appareil de levage et ses accessoires sont installés et peuvent être utilisés conformément à la notice d'instruction du fabricant

Liste non exhaustive des points à étudier lors de l'examen d'adéquation

- Étude du site (servitude, interférences...)
- Besoins de l'entreprise et/ou du stand (mise en commun des moyens, accès, zone d'implantation...)
- Caractéristiques de l'engin (définition des spécificités requises – hauteur, portée, encombrement... – choix de l'appareil et de ses accessoires)
- Montage (balisage...)
- Vérifications périodiques avec levée des réserves (registre de sécurité)

Formation du personnel (*voir fiche n° 034*)

UTILISER LES MOYENS APPROPRIÉS

■ CONNAISSANCE DES MODES DE MANUTENTION DU MATÉRIEL DE L'EXPOSANT

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

► Analyser et planifier les livraisons, le montage, le démontage, les travaux en hauteur

Préambule

Demander à l'exposant les conditions de manutention des éléments à manutentionner au montage ou au démontage du stand (ex : dans le cas d'une machine neuve, les conditions de manutention sont indiquées dans la notice d'instruction)

- Matérialiser le centre de gravité sur la charge à manutentionner
- Identifier et marquer les points de manutention sur la charge :
 - « oreilles » sur machines
 - passage de fourches
 - points d'élingage...



IDENTIFIER LE MATÉRIEL DE L'EXPOSANT

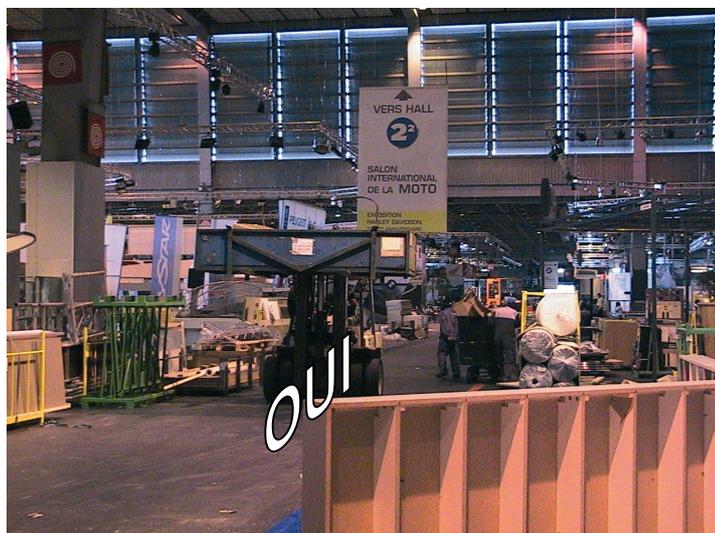
■ FORMATION « PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE »

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶▶ Former les salariés

Cette formation permet à chaque entreprise :

- d'identifier et d'évaluer les risques liés à l'activité physique de son personnel
- d'envisager les pistes de solutions pratiques
- de proposer des moyens d'amélioration possibles
- de faire connaître les principes de la mécanique humaine
- d'effectuer des exercices pratiques de manutention des charges



MÉCANISER LE PLUS POSSIBLE

■ CONNAISSANCE DU PLAN DE SITUATION DU STAND

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

► Analyser et planifier le montage, les travaux en hauteur, le démontage

Éléments à repérer sur un plan de situation :

- Environnement
 - existence d'un plancher
 - accès au stand
 - dimensions du stand
 - cheminement dans l'espace réservé
 - stand à étages (connaissance de la charge admissible...)
 -
- Plan de situation coté
 - adresse du stand
 - positionnement des éléments (caisses...)
- Positionnement du stand dans l'espace réservé et orientation du matériel exposé
 - mise en place de repères (portes, allées, marquage au sol, plots de soutènement...)
- Connaissance de la nature des produits à manutentionner

DÉTENIR LE PLAN DE SITUATION DU STAND

■ ACHEMINEMENT PROGRAMMÉ ET PROGRESSIF DES MATÉRIELS ET MATÉRIAUX NÉCESSAIRES

ACTIVITÉ(S) : Conception et montage de stand

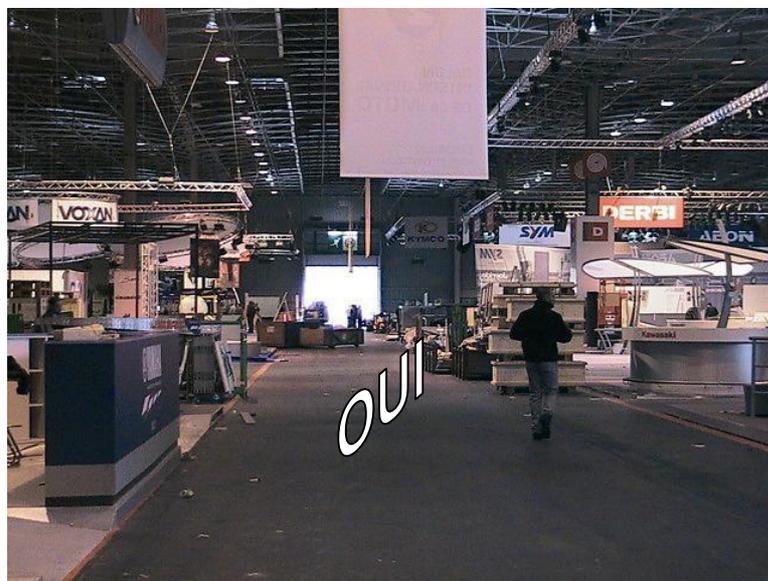
PHASE(S) DE TRAVAIL : Réalisation

SITUATION(S) À RISQUES : MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS

RISQUES DÉTERMINÉS : **Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs**

▶ Analyser et planifier le montage

- Appliquer le planning de livraison prédéfini des matériels et matériaux
- Vérifier à la livraison le bon étiquetage des caisses (Numérotation avec localisation du stand...)
- Adapter l'approvisionnement suivant l'avancement du stand
- Organiser au fur et à mesure l'évacuation des emballages dits « vides »
- Assurer l'évacuation des déchets (planches, polyane, cartons...)



LAISSER TOUJOURS LES ALLÉES LIBRES

■ PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

► Analyser et planifier les livraisons, le montage, les travaux en hauteur, le démontage

- Définir les zones d'évolution des engins, matériaux à manipuler
- Matérialiser la zone de travail (cônes, rubalise, barrières de sécurité, etc.)
- Prévoir la présence d'une personne chargée de surveiller la zone de travail
- Interdire la présence de personnes non indispensables à l'opération dans le périmètre de sécurité défini
- Prévenir les stands voisins de l'opération prévue sur le stand (gestion des zones de survol)
- Aménager une zone d'approvisionnement et/ou d'évacuation protégée
- Définir une zone de stockage et de palettisation avant évacuation (matériaux, matériels, etc.)

Cas de stands à étages

- Installer une protection collective complète (garde-corps, rambarde...) ainsi que le plancher avant toute intervention en dessous de cette zone de travail
- En cas de démontage de la protection collective existante, mettre en place une protection collective provisoire



Cas de stands à démolir

- Élargir le périmètre de sécurité en installant une protection suffisante contre les projections (bâches, filets micromailles, etc.)

ÉVOLUER DANS UNE ZONE SÉCURISÉE

■ UTILISATION ET VÉRIFICATION DES ENGIN (MISE EN SERVICE, VÉRIFICATION PÉRIODIQUE, ETC.)

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes d'objets sur opérateurs, chutes de plain-pied

► Utiliser les appareils et équipements adaptés ; utiliser des véhicules et appareils adaptés à l'environnement du parc d'exposition

Utilisation du matériel de l'entreprise

- Vérifier que l'engin est conforme aux règles techniques qui lui sont applicables, en demandant au vendeur le certificat de conformité, la notice d'utilisation (risques résiduels)
- Les vérifications avant mise en service et les vérifications périodiques ont bien été effectuées, les réserves levées, avec copie du dernier rapport disponible dans la machine
- La maintenance et l'entretien ont été réalisés correctement. Ces opérations ainsi que les réparations doivent être consignées sur le carnet de maintenance

Utilisation de matériel loué

Le chef de l'établissement utilisateur doit s'assurer que l'engin loué ou prêté respecte les conditions suivantes :

- Présence du certificat de conformité, de la notice d'utilisation (risques résiduels)
- Vérifications réglementaires effectuées
- Carnet de maintenance à jour

LE PERSONNEL DOIT ÊTRE FORMÉ À L'UTILISATION DE L'ENGIN ET DISPOSER DE LA NOTICE D'UTILISATION

AU TITRE DE LA PRÉVENTION, IL PARAÎT NÉCESSAIRE DE COMPLÉTER L'ÉQUIPEMENT STANDARD DES ENGIN PAR LES DISPOSITIFS SUIVANTS :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| – Phares additionnels | – Klaxon – Phare de recul |
| – Rétroviseurs additionnels | – Port de la ceinture de sécurité |
| – Limiteur de vitesse | – Détection de présence par ultrasons |
| – Gyrophare | – Caméra de recul |

UTILISER DU MATÉRIEL VÉRIFIÉ

■ CONNAISSANCE DES PRODUITS UTILISÉS, DE L'ÉTIQUETAGE (FICHES DE DONNÉES SÉCURITÉ)

ACTIVITÉ(S) : Conception et montage de stand

PHASE(S) DE TRAVAIL : Réalisation

SITUATION(S) À RISQUES : MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX

RISQUES DÉTERMINÉS : **Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles**

▶ Analyser et planifier les besoins en produits

- Réduire l'utilisation des produits dangereux sur le stand
- Identifier les produits dangereux en prenant connaissance des étiquettes figurant sur l'emballage
- Se procurer les fiches de données sécurité correspondantes et/ou les réclamer aux fabricants (ou revendeurs) (voir site : www.quickfds.com)
- Demander conseil auprès de votre médecin du travail
- Mettre en œuvre des mesures de prévention spécifiques
- Informer les salariés des risques auxquels ils peuvent être exposés, notamment à l'aide de l'étiquetage
- Se tenir informé des évolutions techniques

Voir tableau au verso ▶▶

REPLACER LES PRODUITS DANGEREUX
PAR DES PRODUITS MOINS DANGEREUX

**ÉTIQUETAGE DES SUBSTANCES CLASSÉES CANCÉROGÈNES, MUTAGÈNES OU TOXIQUES
POUR LA REPRODUCTION**

Cancérogène	Phrase de risque	Symbole et indication de danger
Catégorie 1	R45 peut causer le cancer ou R49 peut causer le cancer par inhalation	 T - Toxique
Catégorie 2	R40 effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes (anciennement « risques d'effets irréversibles »)	 T - Toxique
Catégorie 3		 Xn - Nocif
Mutagène	Phrase de risque	Symbole et indication de danger
Catégorie 1	R46 peut causer des altérations génétiques	 T - Toxique
Catégorie 2	R46	 T - Toxique
Catégorie 3	R68 risque d'effets irréversibles	 Xn - Nocif
Toxique pour la reproduction	Phrase de risque	Symbole et indication de danger
Catégorie 1	R60 peut altérer la fertilité et/ou R61 risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	 T - Toxique
Catégorie 2	R60 R61	 T - Toxique
Catégorie 3	R62 risque possible d'altération de la fertilité ou/et R63 risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes	 Xn - Nocif

■ CONDITIONNEMENT ADAPTÉ DES PRODUITS

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX
RISQUES DÉTERMINÉS :	Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles

▶ Utiliser les équipements adaptés

- N'utiliser que les emballages d'origine, conformément aux prescriptions de la FdS (fiche de données de sécurité)
- Adapter les volumes des conditionnements aux réels besoins en tenant compte des codes danger des produits
- Prévoir un conditionnement adapté :
 - en regroupant les produits compatibles
 - en prévoyant une rétention éventuelle (contenant étanche)
 - en ventilant les lieux de stockage
- Joindre les fiches de données de sécurité au conditionnement
- Afficher les consignes de sécurité sur les lieux de stockage



ARMOIRE
POLYÉTHYLÈNE



PALETTE DE RÉTENTION

ADAPTER L'EMBALLAGE AU PRODUIT UTILISÉ

■ UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ADAPTÉS

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX
RISQUES DÉTERMINÉS :	Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles

▶ Utiliser les équipements adaptés

- Respecter les prescriptions de mise en œuvre des produits (voir la fiche de données de sécurité – Chapitre 8 « Contrôle de l'exposition – Protection individuelle »)
- Recenser les équipements de protection individuelle à utiliser :
 - lors de la manutention
 - lors du stockage
 - lors de la mise en œuvre
 - Par exemple :
 - gants
 - lunettes
 - vêtements de protection
 - chaussures ou bottes de sécurité
 - appareil de protection respiratoire (tenir compte des durées d'exposition)
- Former le personnel au port des équipements
- Maintenir en état de fonctionnement les équipements de protection individuelle (vérification périodique, réparation...)

SE PROCURER LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

■ VÉRIFICATION DE L'APTITUDE MÉDICALE DU PERSONNEL

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX
RISQUES DÉTERMINÉS :	Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles

▶ Vérifier l'aptitude du personnel

Le but des examens médicaux, réalisés par le médecin du travail, est la détermination de l'aptitude des salariés aux postes de travail occupés ou à pourvoir.

La visite d'embauche

- Elle doit se faire au plus tard à la fin de la période d'essai
- Pour les travailleurs de moins de 18 ans, elle doit se faire avant toute mise au travail

La visite périodique

- Elle doit se faire au moins tous les 2 ans. En cas de surveillance médicale renforcée (ex : utilisation de produits dangereux), le médecin du travail en déterminera la périodicité

La visite de reprise

- Après une absence de 21 jours en cas d'arrêt maladie
- Après une absence de 8 jours en cas d'accident du travail (si absence inférieure à 8 jours : appréciation du médecin du travail)
- Elle doit se faire au plus tard dans un délai de 8 jours après la reprise

VÉRIFIER L'APTITUDE MÉDICALE DE SES SALARIÉS

■ FORMATION AUX RISQUES CHIMIQUES ET AUX CONSIGNES D'UTILISATION

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX
RISQUES DÉTERMINÉS :	Intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles

▶▶ Former le personnel

- Informer le personnel des risques auxquels il peut être exposé
- Former le personnel :
 - à l'identification des pictogrammes et à l'étiquetage
 - à la manutention, au stockage et à la mise en œuvre des produits
 - à l'utilisation des équipements de protection individuelle
- Lui permettre l'accès aux fiches de données sécurité
- Lui transmettre les fiches de postes

NE JAMAIS UTILISER UN PRODUIT SANS AVOIR LU
LES CONSIGNES D'UTILISATION

■ CONCEPTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DU STAND

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Réalisation
SITUATION(S) À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrification, électrocution, brûlures, incendie

► Analyser et planifier les besoins en électricité

Préalable

- Connaître les horaires de mise sous tension des stands
- Se référer aux horaires de mise sous tension du hall
- Vérifier la présence de tension avec un appareil adapté
- Transmettre les besoins du standiste auprès du gestionnaire du réseau électrique
- S'assurer de la mise en place de coffrets électriques de chantier avant toute intervention

En cas de conception du réseau du stand

- Dimensionner les matériels et les organes de protection (choix des armoires...)
- Confier la réalisation de l'installation électrique à une personne qualifiée qui saura déterminer la classification des matériels (indices de protection, calibres de protection...) (voir fiche n° 026)
- Assurer la vérification électrique initiale des lieux de travail



UTILISER UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE PROTÉGÉE
PAR UN DISJONCTEUR 30 mA

025

■ ALIMENTATION DU MATÉRIEL BASSE TENSION A (50 V - 500 V) ET TRÈS BASSE TENSION (< 50 V)

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie

▶ Utiliser des matériels adaptés

- Vérifier que les coffrets d'alimentation sont équipés d'une protection différentielle HS \leq 30 mA
- Utiliser du matériel à double isolement normalisé
- Limiter la longueur des rallonges à 25 mètres et prévoir un nombre de coffrets suffisant permettant la séparation et la protection des circuits secondaires
- Utiliser des câbles normalisés de type H07 RNF
- Utiliser des appareils dont l'indice de protection est au moins IP44 (éclairage, coffrets...)
- Regrouper les chargeurs de batteries afin de limiter les risques liés aux circulations
- S'assurer que l'ensemble du matériel ne présente aucun risque pour le personnel



MISE À LA TERRE DES STRUCTURES MÉTALLIQUES

■ FORMATION ET HABILITATION AUX RISQUES ÉLECTRIQUES

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie

▶▶ Former et habiliter le personnel

- Informer le personnel des conditions d'utilisation du matériel électrique
- Former le personnel en vue de son habilitation électrique, en fonction de la nature des travaux à réaliser. L'habilitation est délivrée par l'employeur sous réserve des points suivants :
 - formation
 - contrôle des connaissances
 - aptitude médicale

SANS FORMATION PARTICULIÈRE, ON PEUT EFFECTUER LE BRANCHEMENT D'UNE PRISE OU ENCLENCHER UN DISJONCTEUR SOUS RÉSERVE QU'IL N'Y AIT AUCUNE PIÈCE NUE SOUS TENSION

027

■ **PRISE EN COMPTE DU PLAN INCENDIE-ÉVACUATION ÉLABORÉ PAR L'ORGANISATEUR ET/OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS SON PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION**

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Brûlures, heurts, écrasements

▶▶ **Organiser la sécurité incendie**

- Demander la communication du plan incendie pendant les phases travaux (montage, démontage, maintenance) :
 - évacuation des locaux (issues, repérage des portes de livraison)
 - positionnement des extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA)
 - repérage des allées de sécurité
 - éclairage de sécurité
 - points de rencontre
 - dispositif d'alerte

PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CONDUITE À TENIR EN
CAS D'INCENDIE (VOIR PLAN INCENDIE)

■ MISE EN PLACE D'EXTINCTEURS ADAPTÉS AUX RISQUES PARTICULIERS

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Brûlures, heurts, écrasements

▶ Utiliser le matériel adéquat

- Prévoir en nombre suffisant des extincteurs adaptés aux classes de feu pour lesquelles ils peuvent être utilisés (A, B, C, D)

Hormis pour des feux de classe A, où l'eau pulvérisée est le meilleur agent d'extinction, on utilisera pour toutes les autres classes de feu des extincteurs à poudre polyvalente, qui présentent une bonne efficacité et une isolation vis-à-vis du courant électrique

La répartition se fera en fonction :

- des zones de stockage
 - de la présence de courant électrique
 - de vestiaires, réfectoire, etc.
- Procéder à la vérification périodique (annuelle) du matériel d'incendie ou s'assurer de la vérification en cas de matériel loué

RAPPEL DES DIFFÉRENTES CLASSES DE FEU

CLASSE A :	feux de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braises. ce sont des feux sur lesquels l'emploi de l'eau comme agent d'extinction se révèle le plus efficace
CLASSE B :	Feux de liquides ou de solides liquéfiables
CLASSE C :	Feux de gaz. On ne doit éteindre un feu de gaz que si l'on peut aussi couper l'alimentation
CLASSE D :	Feux de métaux (sodium, magnésium, aluminium, uranium)

**S'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'EXTINCTEURS
APPROPRIÉS AUX RISQUES, DU DÉBUT DU MONTAGE
À LA FIN DU DÉMONTAGE DU STAND**

■ FORMATION DU PERSONNEL À L'UTILISATION DES EXTINCTEURS

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Réalisation 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Brûlures, heurts, écrasements

▶▶ Former le personnel

- Les salariés doivent avoir été formés en nombre suffisant à l'utilisation des extincteurs
- Donner les consignes appropriées aux salariés qui utilisent du matériel pouvant générer des points chauds (meulage, sondage, découpage...), conformément aux dispositions précisées dans le PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé).
- Communiquer aux salariés les consignes d'évacuation indiquées dans le plan incendie contenu dans le PGC SPS (Plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé)

COMMUNIQUER LES CONSIGNES D'ÉVACUATION
AUX SALARIÉS

■ ÉLABORATION D'UN PLAN DE CHARGEMENT ET DE COLISAGE

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser, planifier les livraisons et les travaux en hauteur

- Concevoir les éléments du stand de façon qu'ils soient manutentionnés sans risques :
 - dimension
 - poids
 - moyens de préhension
- Connaissance des moyens de transport (air, route, ferroviaire, mer) :
 - camions top liner (ouverture sur le côté)
 - camions équipés d'un hayon
 - containers
- Organisation du chargement :
 - lister les éléments du stand à transporter
 - calepinage et ordonnancement du chargement (sur camion ou en containers) en fonction des phases de livraison et de montage ou de démontage (colisage)
 - arrimage et calage des charges en vue du transport et du déchargement
- Colisage des éléments du stand
 - connaissance et marquage des différents centres de gravité des colis
 - indication des points de préhension sur le colis
 - conditionnement des colis (filmage, cerclage, racks, palettes, socles...)
 - transport des produits dangereux : connaissance des produits (fiches de données sécurité...) – marquage des produits dangereux transportés avec conditionnement spécifique
- Connaissance des lieux et des moyens de manutention :
 - lieux de chargement (quais, situation des portes...)
 - lieux de déchargement (quais, situation des portes...)
 - circulation (largeur des allées, connaissance des flux...)
 - connaissance des moyens de manutention disponibles sur place

REPÉRER LES POINTS D'ACCROCHAGE SUR LES COLIS

■ FORMATION DES CONDUCTEURS D'ENGINS À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – CIRCULATION – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chutes de plain-pied, chute d'objets sur opérateurs

▶▶ Former les salariés

- L'autorisation de conduite est délivrée par le chef d'établissement sur la base d'une évaluation comprenant :
 - un examen d'aptitude médicale annuel
 - un contrôle des connaissances et du savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité de l'appareil qui fait suite à une période de formation ; la validité est limitée entre 5 et 10 ans suivant la catégorie de l'engin (ex : le CACES)
 - la passation de consignes concernant le poste de travail
- Exemples d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage soumis à cette obligation :
 - les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
 - les plates-formes élévatrices mobiles de personnes (nacelle)
 - les grues auxiliaires de chargement de véhicules

LE CACES EST TRÈS FORTEMENT RECOMMANDÉ

■ STABILITÉ DES CHARGES LORS DU CHARGEMENT DES VÉHICULES

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Approvisionnement
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier les livraisons

- Utiliser une aire de stationnement plane et une surface adaptée et dédiée à l'exposant
- Vérifier la stabilité du chargement
- Tenir compte du plan de chargement lors du déchargement
- Assurer la stabilité du chargement au fur et à mesure du déchargement
- Mécaniser le déchargement (proscrire le dépotage)

PROSCRIRE LE DÉCHARGEMENT EN PENTE

**■ CONTINUITÉ ENTRE VÉHICULES DE TRANSPORT
ET ZONES DE LIVRAISON**

ACTIVITÉ(S) :	Conception et montage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Approvisionnement
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶▶ Analyser, planifier les livraisons

- Éviter les ruptures de niveau
- Respecter le plan de circulation général (*voir fiche n° 003*)
- Respecter le déchargement en fonction des phases de montage (colisage)
- Mécaniser le déchargement (hayon, chariot élévateur, grue mobile, transpalette...)

PROSCRIRE LES MANUTENTIONS MANUELLES
(LE DÉPOTAGE)

■ FORMATION DU PERSONNEL – FORMATION À LA SÉCURITÉ (CDD ET INTÉRIMAIRES INCLUS)

ACTIVITÉ(S) :	1. Conception et montage de stand 2. Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Approvisionnement 2. Réalisation 3. Démantèlement – Récupération 4. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – CIRCULATION – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS – MISE EN ŒUVRE DE PRODUITS DANGEREUX – INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX A PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE – INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chutes de plain-pied, chute d'objets sur opérateurs, intoxications, projections, brûlures, incendie, explosion, maladies professionnelles, électrisation, électrocution

►► Former les salariés

Une formation sécurité doit être dispensée à tout salarié :

- lors de l'embauche
- lors de tout changement de poste ou de technique
- suite à la reprise après un arrêt de travail d'une durée d'au moins 21 jours (en cas de maladie) et d'une durée d'au moins 8 jours (en cas d'accident du travail)

Le programme portera sur les sujets suivants :

- circulations – accès – cantonnements
- méthodologie d'exécution du travail
- organisation des secours

CAS DE LA FORMATION RENFORCÉE

Au-delà de l'obligation normale de formation à la sécurité, le chef de l'établissement utilisateur doit établir une liste des postes de travail présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité des travailleurs précaires, sous contrat de travail temporaire ou sous contrat de travail à durée déterminée. Les salariés temporaires affectés à ces postes bénéficient d'une formation renforcée à la sécurité, d'un accueil et d'une information adaptés dans l'entreprise utilisatrice.

FORMER VOTRE PERSONNEL À LA SÉCURITÉ

■ ORDONNANCEMENT DES TÂCHES

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	3. Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D’OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d’objets sur opérateurs

▶▶ Analyser et planifier le démontage**À partir du plan de montage existant**

- Distinguer les éléments de structure des éléments d’agencement (décoration...)
- Repérer les protections collectives intégrées
- Repérer les réservations pour les protections collectives provisoires
- Repérer les points d’assemblage et d’élingage (suspension)
- Identifier l’ordre de montage

Concevoir le plan de démontage

- Établir l’ordre de démontage en fonction des moyens de levage, des espaces disponibles et de l’ordre d’évacuation
- Assurer la stabilité transitoire dans toutes les phases de démontage

PLANIFIER LE DÉMONTAGE DU STAND

■ CAS OÙ LES PROTECTIONS COLLECTIVES N'ONT PAS PU ÊTRE INTÉGRÉES – DÉSASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS EN SÉCURITÉ

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR – MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Chutes de hauteur, heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶▶ Analyser, planifier le démontage et les travaux en hauteur

Mise en place de protections collectives

Il s'agit là d'équipements de protections collectives repositionnés avant le démontage dans le cas où les protections collectives n'ont pas pu être intégrées à la structure (voir fiche n° 001). Ce sont des protections collectives provisoires.

- Utiliser les réservations (dans les planchers ou en rive des structures) ou des profilés permettant la mise en place aisée de garde-corps enfichables (voir fiche n° 002)
- Baliser les surfaces « survolées » par les travaux de démontage
- Mise en place de filets en sous-face afin de protéger les postes de travail

Stabilité provisoire des ouvrages

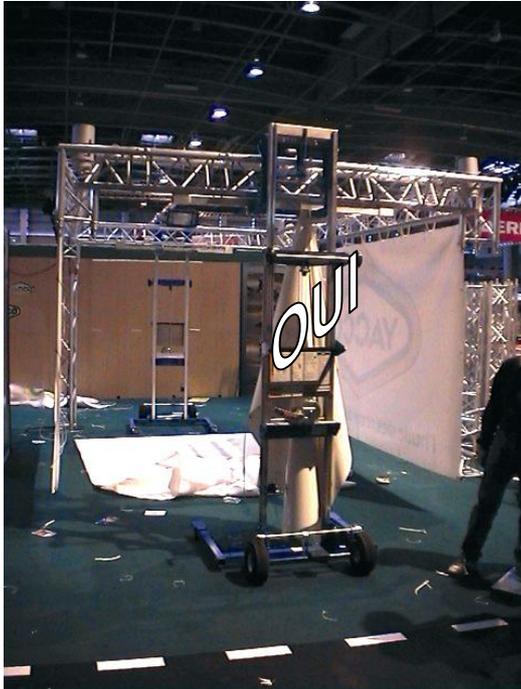
- Pour éviter les multiples opérations de montage-démontage des appareils de levage (treuils...), il est recommandé de les maintenir en place jusqu'au démontage final du stand
- Consulter la notice du constructeur et vérifier la possibilité de verrouillage des treuils de levage
- Procéder à l'examen d'adéquation pour les levages (voir fiches n° 012, 008 et 031)



Suite ▶▶

À hauteur d'homme

- Utiliser du matériel adapté (plate-forme de travail équipée de protections collectives, échafaudage, appareils de levage...) de manière à descendre les structures ou éléments suspendus à hauteur d'homme pour en faciliter le démontage au sol



PLANIFIER LE DÉMONTAGE

■ TENIR COMPTE DES MESURES PLANIFIÉES PAR L'EXPOSANT ET/OU L'ORGANISATEUR

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Démantèlement – Récupération 2. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Se procurer les documents de prévention (le cahier des exposants, le guide technique, voire la note technique générale de démontage)
- Respecter les prescriptions indiquées dans ces documents, à savoir :
 - les horaires d'accès à l'approche des halls
 - les horaires de retour des emballages vides
 - au transpalette ou chariot manuel
 - à l'engin de levage
 - les horaires de fermeture des portes de chaque hall
 - les horaires de coupure d'alimentation électrique
 - les consignes d'un **centre de régulation**, comme par exemple :
 - la durée de stationnement (horodatage)
 - le plan de circulation et les aires de stationnement
 - la localisation de la porte d'accès au hall
 - l'implantation du stand à gérer
- Organiser les retours d'emballages vides suivant un planning de priorité établi par l'exposant et le décorateur (voir fiche n° 016)

RESPECTER LE PLANNING DE DÉMONTAGE DÉTERMINÉ

■ SE PROCURER LE PLAN DE CIRCULATION (GÉNÉRAL OU SPÉCIFIQUE AU DÉMONTAGE)

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Démantèlement – Récupération 2. Démolition
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

Pour prévenir les risques liés à la circulation à l'extérieur de l'entreprise, et notamment sur les parcs d'exposition, il est nécessaire d'appliquer le plan de circulation séparant les différents flux sur les halls d'exposition

- Penser aux conséquences de l'implantation des zones de travaux, des aires de livraison et de stockage des matériels et matériaux, et des flux qui en découlent
- Respecter les règles du code de la route sur les parcs d'exposition (ex : priorité à l'engin en charge, sens giratoire, signalisation)
- Tenir compte des gabarits des véhicules et engins empruntant les voies de circulation
- Déterminer les zones de travaux et les aires d'évolution et de circulation en fonction des flux des produits et des matériaux qui doivent y circuler
- Organiser par ordre de priorité le retour des emballages vides
- Étiqueter chaque colis (nom du destinataire, nom de la personne à contacter, adresse de destination, nom du transporteur)
- Planifier l'enlèvement des colis pleins en fonction de leur nouvelle destination
- Équiper les véhicules et engins utilisés d'équipements de sécurité complémentaires (gyrophare, caméras...)
- Limiter les déplacements des piétons
- Élaborer des consignes aux intervenants sur les chantiers



RESPECTER LE PLAN DE CIRCULATION

■ ÉCLAIRAGE DES ZONES DE CIRCULATION ET DES POSTES DE TRAVAIL

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Démantèlement – Récupération 2. Démolition
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Contacter l'exposant pour confirmer les horaires de démontage mentionnés dans le guide technique de l'organisateur complété éventuellement par la note technique générale de démontage
- En cas de dépassement des horaires prévus dans le guide technique, demander une autorisation de travail auprès de l'organisateur, qui maintiendra l'éclairage nécessaire pendant la durée de l'intervention
- Positionner le véhicule de livraison dans les zones éclairées
- S'assurer du bon éclairage des zones de circulation extérieures
- S'assurer du bon éclairage des zones de circulation à l'intérieur des halls

ÉCLAIRAGE DES LIEUX DE TRAVAIL

Circulations extérieures (allées, entrées...) :	30 – 40 Lux
Postes de travail extérieurs (manutention...) :	200 – 300 Lux
Postes de travail intérieurs :	400 – 600 Lux
Circulations intérieures (allées, stockages intérieurs...) :	120 Lux

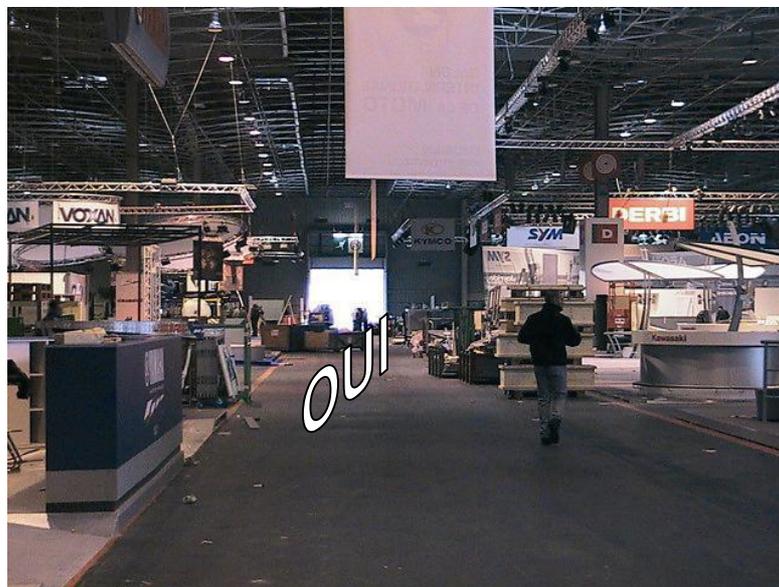
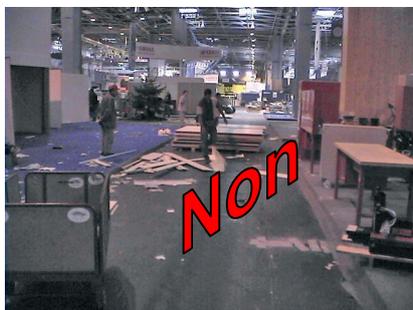
S'ASSURER QUE L'ÉCLAIRAGE EST ADAPTÉ
À L'ACTIVITÉ EN COURS

■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	1. Démantèlement – Récupération 2. Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	CIRCULATION
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶ Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation

- Maintenir les portes d'accès marchandises et/ou servant à l'évacuation des personnes totalement dégagées
- Respecter le dégagement des allées et plus particulièrement des allées dites « rouges », matérialisées au sol par des bandes rouges (largeur d'environ 20 cm)
- Évacuer les déchets (bois, moquette, polyane, etc.) dans des conteneurs mis à disposition à proximité du stand (selon les modalités définies par l'organisateur)
- Ranger le matériel reconditionnable (éléments de décoration, produits exposés...) sur le stand et prévoir son évacuation avec le matériel adapté (*voir fiche n° 012*)
- Laisser libre le nombre d'issues et d'allées nécessaires à l'évacuation



LAISSER LIBRES LES ALLÉES DE CIRCULATION

■ PLANIFICATION DU DÉMONTAGE

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶▶ Analyser et planifier le démontage

Avant la fin du salon, le chef d'entreprise s'assurera que son planning de démontage s'inscrit dans le « **Planning général de démontage** » du salon (*voir fiche n° 037*)

Contenu du dossier « Planning de démontage »

- Indication des horaires d'accès des véhicules
- Existence de parking d'attente
- Identification des aires de stationnement véhicules (PL et VL)
- Repérage d'emplacement des stands à démonter
- Connaissance des consignes spécifiques au salon :
 - horaire de fermeture du salon au public
 - date et horaire de fin de démontage
 - horaire de fermeture des halls (éclairage des lieux, maintien des portes...)
 - plages horaires concernant l'enlèvement :
 - du matériel de l'exposant
 - des produits « sensibles » (vidéo, fleurs, meubles...)
 - des produits à l'aide de chariots manuels
 - des produits à l'aide de chariots mécanisés

VÉRIFIER LES HORAIRES D'ACCÈS

■ MÉCANISATION MAXIMALE DES MANUTENTIONS

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier le démontage

L'objectif principal de cette fiche est de limiter les manutentions manuelles.

- Définir le produit fabriqué en fonction des manutentions à venir
(ex : formes en bois fabriquées en plusieurs éléments)
- Palettiser au maximum les produits fabriqués
- Placer dans un conteneur les éléments non palettisables
- Placer les éléments fragiles (vitrerie...) et longs (tubes, poteaux...) dans des racks
- Utiliser des caisses adaptées aux fourches
- Équiper les caissons à roulettes d'un système de blocage



LIMITER AU MAXIMUM LE RECOURS
À TOUTE MANUTENTION MANUELLE

■ ACHEMINEMENT PROGRAMMÉ DU MATÉRIEL SERVANT À L'ÉVACUATION DU STAND

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier le démontage

- Appliquer le planning de livraison du matériel d'évacuation
- Respecter le positionnement des caisses et/ou matériels sur les aires de stockage
- Livrer les caisses selon l'étiquetage prédéfini (numérotation avec localisation du stand...)
- Adapter l'approvisionnement suivant l'avancement du démontage du stand
- Organiser au fur et à mesure l'évacuation des emballages re-palettisés
- Assurer l'évacuation des déchets (planches, polyane, cartons...)



LAISSER LIBRES LES VOIES DE CIRCULATION

■ DÉSASSEMBLAGE DU MATÉRIEL

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chutes d'objets sur opérateurs

▶ Analyser, planifier le démontage

À hauteur d'homme

- Pour éviter les travaux en hauteur, prévoir le désassemblage au sol :
 - descente de l'ensemble (points de levage définis et repérés) avec des systèmes de levage intégrés et/ou fixes
 - installer des éléments de soutien (tréteaux, étais...) afin de stabiliser les structures suspendues
 - déposer les projecteurs sur les ponts de lumière
 - déposer les enseignes (y compris les éléments décoratifs)
 - déposer les éléments de structure (planchers, poutres, poteaux...)



suite ▶▶

Depuis le niveau inférieur

- Si les dispositions précédentes ne peuvent être prises, pour réaliser les travaux en élévation, on privilégiera l'utilisation d'équipements de protection collective :
 - plates-formes élévatrices mobiles de personnes
 - échafaudages roulants (NF HD 1004)
 - plates-formes individuelles roulantes légères (norme NF P 93-352)



Dépose des protections collectives à l'avancement

Il s'agit là d'équipements de protections collectives démontés à l'avancement.

- Prévoir des réservations (dans les planchers ou en rive des structures) ou des profilés permettant la dépose aisée des garde-corps enfichables
- Baliser les surfaces « survolées » par les travaux de montage et démontage
- Mise en place de filets en sous-face afin de protéger les postes de travail



PLANIFIER LE DÉMONTAGE

■ MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION SUR LE STAND

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Électrisation, électrocution, brûlures, incendie

▶ Analyser et planifier les besoins en électricité

Préalable

- Se procurer le guide technique de l'exposant
- Transmettre les besoins (puissance et durée) du standiste auprès du gestionnaire du réseau électrique afin que celui-ci détermine le plan d'installation des coffrets de chantier

En cas de démantèlement du stand

- Connaître les horaires de mise hors tension des stands
- S'assurer de la consignation de l'installation électrique avant toute intervention sur le stand (voir fiche n° 026)
- S'assurer de l'existence d'un plan d'installation de coffrets de chantier (rappel : tous les 25 mètres), commandé par l'organisateur si nécessaire
- S'assurer de la mise en place de coffrets électriques de chantier avant toute intervention
- Ne pas dépasser les puissances souscrites



INTERVENIR UNIQUEMENT LORSQUE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DU STAND EST HORS TENSION

■ RESPECT DES VOIES DE CIRCULATION

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	INCENDIE
RISQUES DÉTERMINÉS :	Brûlures, heurts, écrasements

▶ Organiser la sécurité incendie

- Maintenir les portes d'accès marchandises et/ou servant à l'évacuation des personnes totalement dégagées
- Respecter le dégagement des allées et plus particulièrement des allées dites « rouges », matérialisées au sol par des bandes rouges (largeur d'environ 20 cm)
- Évacuer les emballages vides (entreprise de stand et/ou client) au plus tôt
- Emballer et évacuer le matériel et/ou les matériaux de l'entreprise de stand et/ou de l'exposant afin de dégager le hall
- Évacuer les déchets (bois, moquette, polyane, etc.) dans des conteneurs mis à disposition à proximité du stand (selon les modalités définis par l'organisateur)
- Laisser libre le nombre d'issues et d'allées nécessaires à l'évacuation
- Ne pas s'installer dans les zones de circulation (ex : postes de travail, réfectoire provisoire...)
- Assurer le nettoyage final de la zone de travail (allées...)



LAISSER LIBRES LES ALLÉES DE CIRCULATION

■ PLANIFICATION DE LA DÉMOLITION

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Analyser et planifier la démolition

- Avant la fin du salon, le chef d'entreprise s'assurera que son planning de démontage s'inscrit dans le « Planning général de démontage » du salon (*voir fiche n° 037*)

Contenu du dossier « Planning de démontage »

- Indication des horaires d'accès des véhicules
- Existence de parking d'attente
- Identification des aires de stationnement véhicules (PL et VL)
- Repérage d'emplacement des stands à démonter
- Connaissance des consignes spécifiques au salon :
 - horaire de fermeture du salon au public
 - date et horaire de fin de démontage
 - horaire de fermeture des halls (éclairage des lieux, maintien des portes...)
 - plages horaires concernant l'enlèvement :
 - du matériel de l'exposant
 - des produits « sensibles » (vidéo, fleurs, meubles...)
 - des produits à l'aide de chariots manuels
 - des produits à l'aide de chariots mécanisés

Organisation de la phase démolition

- Planifier l'intervention avec l'organisateur :
 - horaires d'intervention
 - informations auprès du personnel à proximité du stand à démolir
 - livraison du matériel adéquat
 - gestion de l'enlèvement des gravois
 - nettoyage et remise en état de la zone d'intervention

VÉRIFIER LES HORAIRES D'ACCÈS

**■ UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL PARTICULIERS
(ÉLECTROPORTATIFS, MASSES, ETC.)**

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	MANUTENTION – MANIPULATION D'OBJETS
RISQUES DÉTERMINÉS :	Heurts, écrasements, chute d'objets sur opérateurs

▶ Utiliser les appareils et équipements adaptés

- Vérifier l'état du matériel avant toute utilisation (état du manche de la masse, état du cordon d'alimentation pour l'électroportatif...)
- Vérifier que le matériel électroportatif dispose d'un dispositif de mise en route évitant le démarrage intempestif
- Dans le cas d'utilisation de scie portative :
 - vérifier la présence du carter fixe de protection
 - ne jamais bloquer le protecteur mobile
 - s'assurer que le retour automatique du protecteur s'effectue correctement ; sinon, changer le ressort d'appel
 - vérifier le positionnement du couteau diviseur afin d'empêcher le retour en arrière de la machine lors du serrage du bois derrière la lame
 - vérifier le sens de rotation de la lame (à voir sur le carter)

S'ASSURER QUE LE MATÉRIEL UTILISÉ NE PRÉSENTE
PAS DE RISQUE POUR LE PERSONNEL

049**■ ÉLABORATION D'UN PLAN DE CHARGEMENT ET DE COLISAGE**

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démolition – Évacuation
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

▶ Analyser, planifier les enlèvements

La chute d'opérateurs peut survenir depuis le hayon, le plateau ou le toit (galerie) du véhicule d'enlèvement, ou encore depuis le haut de la charge. Pour éviter ce risque de chute de hauteur, il faut faire en sorte de ne pas avoir besoin d'accéder en hauteur :

- Colisage par palettes, caisses, racks...
- Ordonnement du chargement
- Pour le cas d'un désélingage en hauteur, prévoir un dispositif de protection collective



ORGANISER LE CHARGEMENT DEPUIS LE SOL

■ ORGANISER LES OPÉRATIONS DE DÉMOLITION DE STAND

ACTIVITÉ(S) : Démontage de stand

PHASE(S) DE TRAVAIL : Démolition

SITUATION(S) À RISQUES : CIRCULATION

RISQUES DÉTERMINÉS : Heurts, écrasements, chutes de plain-pied

▶▶ **Analyser, planifier et entretenir les zones de circulation**

- Prévoir les moyens d'enlèvement des gravois
- Délimiter la zone d'intervention
- Prévoir l'aire de stationnement des conteneurs adaptés
- Organiser l'évacuation au fur et à mesure des déchets issus du démontage (utilisation de conteneurs appropriés : bennes, caisses...)
- S'assurer que les trappes (gainés techniques) sont maintenues en place

DÉLIMITER LA ZONE D'INTERVENTION

■ CONTINUITÉ ENTRE LES ZONES DE DÉMONTAGE ET LES ZONES DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES DE TRANSPORT

ACTIVITÉ(S) :	Démontage de stand
PHASE(S) DE TRAVAIL :	Démantèlement – Récupération
SITUATION(S) À RISQUES :	TRAVAUX EN HAUTEUR
RISQUE DÉTERMINÉ :	Chutes de hauteur

▶▶ Analyser, planifier les travaux en hauteur

- Éviter les ruptures de niveau
- Respecter le plan de circulation général (*voir fiche n° 003*)
- Respecter le chargement en fonction des phases de démontage (colisage)
- Mécaniser le chargement (hayon, chariot élévateur, grue mobile, transpalette...)

PROSCRIRE LES MANUTENTIONS MANUELLES
(LE DÉPOTAGE)

■ RÉDIGER UN PERMIS FEU POUR TOUS TRAVAUX PAR « POINT CHAUD »

- ACTIVITÉ(S) :** 1. Conception et montage de stand
2. Démontage de stand
- PHASE(S) DE TRAVAIL :** 1. Réalisation
2. Démantèlement – Récupération
- SITUATION(S) À RISQUES :** INCENDIE
- RISQUES DÉTERMINÉS :** Brûlures, heurts, écrasements

► Organiser la sécurité incendie

Le permis de feu est établi dans un but de prévention des dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage...). Il est délivré par le chef de l'entreprise utilisatrice ou son représentant qualifié, pour chaque travail de ce genre exécuté soit par le personnel de l'entreprise, soit par celui d'une entreprise extérieure. Il ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents de l'entreprise. Il doit être renouvelé chaque fois qu'un changement (d'opérateur, de lieu, de méthode de travail...) intervient dans le chantier.

L'ordonnance du 16 février 1970 de la préfecture de police de Paris fixe les mesures de sécurité à observer lors des opérations de soudure ou de découpage par appareils thermiques. Cette ordonnance est applicable à la ville de Paris ; elle a été reprise par différentes préfectures du territoire national.

PERMIS DE FEU

Le PERMIS DE FEU est établi dans un but de prévention des dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud (soudage, découpage, meulage...). Il est délivré par le chef de l'entreprise utilisatrice ou son représentant qualifié, pour chaque travail de ce genre exécuté soit par le personnel de l'entreprise, soit par celui d'une entreprise extérieure. Il ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents de l'entreprise. Il doit être renouvelé chaque fois qu'un changement (d'opérateur, de lieu, de méthode de travail...) intervient dans le chantier.

ORDRE DE TRAVAIL DONNÉ PAR (s) :

M. _____
Fonction _____

ENTREPRISE EXTÉRIEURE ÉVENTUELLEMENT (s) :

Raison sociale _____
Représentant qualifié _____

TRAVAIL À EXÉCUTER :

(Date, heure et durée de validité du Permis)
Le _____ de _____ à _____
Lieu _____
Organes à traiter _____
Opérations à effectuer _____

PERSONNES CHARGÉES DU TRAVAIL ET DE SA SÉCURITÉ :

1^{er} Agent veillant à la sécurité générale de l'opération : M. _____
2^e Opérateur : M. _____
3^e Auxiliaire(s) : M ou MM _____

SIGNATURES (s) :

Le représentant du Chef d'entreprise donneur d'ordre de travail :	Date :
Agée veillant à la sécurité générale de l'opération :	
Opérateur :	

CONSIGNES PARTICULIÈRES RÉSULTANT DU TYPE D'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT :

RISQUES IDENTIFIÉS (STOCKAGES, CONSTRUCTION, CONTIGUITÉS...) :

MOYENS DE PROTECTION CONTRE LES PROJECTIONS :

A PROXIMITÉ DU LIEU DE TRAVAIL - MOYENS D'ALERTE :

MOYENS DE 1^{re} INTERVENTION :

EN CAS D'ACCIDENT, TÉLÉPHONE :

NOTES :

(1) Le représentant qualifié du Chef d'entreprise donneur d'ordre de travail, en cas de cas où pour exécuter le travail il est fait appel à une entreprise extérieure, et dans ce cas, il est dérogé au contrat entre les deux entreprises, l'entreprise utilisatrice ou commande le travail est tenue à ce que le titulaire de l'opération assure la mise en état de lieu ou le travail doit être exécuté ainsi qu'il est dit ci-dessus, surtout lorsque ceux-ci comportent des matières ou marchandises inflammables ou susceptibles de faciliter une explosion ou la propagation d'un incendie.

(2) Toutefois, il appartient à l'entreprise utilisatrice de prendre contact avec le chef de sécurité de l'entreprise utilisatrice qui commande le travail et établir en commun les mesures de sécurité.

(3) Le titulaire de l'opération recueille les signatures des parties intéressées. Chaque des signataires reçoit un exemplaire du PERMIS DE FEU, complété et muni de toutes les signatures.

CNFP

Centre Paris Le Centre National de Prévention et de Protection
Service Éditions - BP 2065 - 27950 Saint-Marcel - Tél. : 33 23 84 34 - Fax : 33 23 84 40

Instructions impératives de sécurité

AVANT LE TRAVAIL ET AVANT TOUTE REPRISE DE TRAVAIL :

(se pourvoir d'un casque correspondant aux précautions à prendre en matière de sécurité incendie)

- 1^{er} Vérifier que les appareils sont en parfait état (tension convenable, bon état des postes, interrupteurs, travail...)
- 2^e Éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifuges tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les cloisons proches du lieu de travail. Éventuellement, arrêter le gaz des batteries de couverts.
- 3^e Si le travail doit être effectué sur un volume creux, s'assurer que son dégazage est effectif (réservoirs, tuyauteries, etc.)
- 4^e Arrêter les courants, interrupteurs, fissures, etc. (câbles, bâches, plaques métalliques...)
- 5^e Déplacer largement de tout matériel combustible ou inflammable le périmètre des conductes traités.
- 6^e Disposer à portée immédiate les moyens d'alarme et de lutte contre le feu. Ceux-ci doivent comporter au moins un extincteur à eau pulvérisable de 9 litres et un extincteur approprié à l'extinction d'un feu résiduel à proximité des travaux.
- 7^e Prendre les dispositions nécessaires pour éviter le détachement du système de détection ou d'extinction automatique.
- 8^e Désigner un aide instruit des mesures de sécurité.
- 9^e Guêler et faire signer le PERMIS DE FEU.

PENDANT LE TRAVAIL :

- 10^e Surveiller les projections incandescentes et leurs points de chute.
- 11^e Ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant rien de la projection.

APRÈS LE TRAVAIL :

- 12^e Remettre en service le système d'extinction automatique ou de détection éventuellement neutralisé.
- 13^e Inspecter le lieu de travail, les bords adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'outils ou les transferts de chaleur.
- 14^e Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail. (De nombreux accidents se sont en effet déclarés dans les heures suivant le feu des travaux).

Cette surveillance ne peut être assurée, cessez toute opération par point chaud au moins deux heures avant la cessation générale du travail dans l'établissement. Si possible, confier le relais de la surveillance à une personne normalement chargée pouvant accomplir des rondes.

Recommandations importantes

Chefs d'entreprises, ne laissez jamais commencer un travail par chaud ou arc électrique avant d'avoir complètement fait remplir, puis signer et délivrer le PERMIS DE FEU correspondant.

Vérifiez que le travail prévu est compatible avec les prescriptions réglementaires vous concernant : règlement de sécurité des établissements recevant du public, code du travail, législation des installations classées, etc., selon les cas.

Vérifiez que votre police d'assurance incendie couvre bien le cas présent, sans pendant le travail qu'après son achèvement.

Si le travail doit être effectué par une entreprise extérieure, celle-ci devra vérifier sa police d'assurance responsabilité civile.

Charges de sécurité, opérateurs : ne laissez entreprendre, ne commencez un travail au chalumeau ou à l'arc électrique, qu'après avoir obtenu le PERMIS DE FEU correspondant et vérifié les dispositions prises pour la sécurité de l'opération.

Ne manquez pas de renouveler le PERMIS DE FEU et de respecter scrupuleusement les consignes, ainsi que celles de vos instructions permanentes.

RÉDIGER UN PERMIS FEU AVANT TOUS TRAVAUX PAR « POINT CHAUD »

Partie III

ANNEXE

GLOSSAIRE

- ▶ **APSAD** ▶ **Assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages**
- ▶ **CDD** ▶ **Contrat à durée déterminée**
- ▶ **CNAMTSTS** ▶ **Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés**
- ▶ **CRAMIF** ▶ **Caisse régionale d'assurance maladie d'île-de-France**
- ▶ **FFB** ▶ **Fédération française du bâtiment**
- ▶ **FFMEE** ▶ **Fédération française des métiers de l'exposition**
- ▶ **INRS** ▶ **Institut national de recherche et de sécurité**
- ▶ **OPPBTP** ▶ **Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics**

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

L'OPPBTP, le partenaire des professionnels du bâtiment et des travaux publics

L'OPPBTP, ce sont 300 collaborateurs, majoritairement ingénieurs et techniciens, au service des 300 000 entreprises du BTP, afin de les conseiller, les former et les informer quant aux méthodes à mettre en œuvre et aux outils à utiliser pour anticiper les risques divers. L'OPPBTP est présent sur l'ensemble de la France métropolitaine. Son réseau de 26 implantations, comprend un comité national et 11 comités régionaux.

L'OPPBTP, des outils simples et pratiques à destination des entreprises

La démarche de progrès : l'OPPBTP propose aux entreprises un contrat de progrès, engagement moral mutuel, qui a pour but de les inciter à mettre en œuvre une politique de prévention adaptée à leur entreprise afin de réduire les risques d'accidents et d'améliorer les conditions de travail. L'OPPBTP signe plus de 1 000 contrats chaque année.

MAEVA-BTP2 : environ 35 000 personnes utilisent la méthode d'aide à l'identification et à l'évaluation des risques professionnels.

SPOTH-BTP : un catalogue de solutions et d'outils pratiques de prévention.

LARA-BTP : une méthode d'aide à l'évaluation des risques chimiques.

ADAPT-BTP : une méthode d'aide à la démarche d'amélioration des situations et des postes de travail.

La formation : l'OPPBTP assure chaque année une action de formation externe importante, avec l'ambition de faire évoluer un état d'esprit et de permettre aux chefs d'entreprise et aux salariés d'acquérir progressivement des compétences dans le domaine de la prévention. La formation est assurée sous forme de stages généraux ou particuliers de 1 à 5 jours, accessibles à tous et financés par le budget formation continue des entreprises. L'OPPBTP reçoit environ 16 000 stagiaires en formation professionnelle chaque année.

L'information : elle est l'un des champs d'action essentiel pour l'OPPBTP.

Une revue mensuelle : les métiers du bâtiment bougent, les techniques progressent, la réglementation évolue. Comment concilier toutes ces exigences ? Pour vous aider, l'OPPBTP publie chaque mois *Prévention BTP*.

Des éditions : l'OPPBTP propose plus de 130 guides, brochures, CD-Rom ou films répartis par thèmes.

Des campagnes de communication : ouverture et partenariat, deux mots qui définissent la politique de communication de l'OPPBTP. La dernière action fut de lancer pour la deuxième année consécutive, une campagne de sensibilisation aux « gestes de premiers secours » en partenariat avec la Croix-Rouge Française. 1 000 sessions seront dispensées aux salariés et aux chefs d'entreprise du BTP partout en France.

OPPBTP

Comité national

25, avenue du Général Leclerc

92660 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : 01 46 09 27 00 – Fax : 01 46 09 27 40

www.oppbtp.fr



Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

Direction Régionale des Risques Professionnels

Notre public : les entreprises relevant du régime général

Notre objectif : la maîtrise des risques professionnels

Nos missions :

- Exercer le rôle d'assureur social en fixant et notifiant les taux de cotisation Accident du Travail et Maladies Professionnelles
- Aider à la mise en œuvre d'actions visant à préserver la santé et la sécurité des salariés



A votre disposition pour agir ensemble, une équipe pluridisciplinaire composée

- d'ingénieurs,
- de médecins,
- de techniciens,

qui interviennent dans les entreprises pour :

- **vous aider à identifier et évaluer vos risques professionnels, vous conseiller sur les mesures de prévention à mettre en place**
- **vous former à la sécurité avec des programmes de formation sur mesure**
- **vous informer sur les risques liés à votre activité (brochures, films, affiches, ...)**

